

Emploi-Québec

Rapport annuel de gestion
1998-1999

Le contenu de cette publication a été rédigé
par Emploi-Québec.
Ce rapport annuel peut être consulté
sur le site internet du Ministère de la Solidarité sociale
<http://mss.gouv.qc.ca>

En vertu de l'*Entente Canada-Québec relative au marché du travail*, le Québec est responsable des mesures actives d'emploi dont bénéficient les participantes et les participants de l'assurance-emploi ainsi que de certaines fonctions du Service national de placement auxquelles peuvent avoir recours les usagers de l'assurance-emploi. Ces mesures et fonctions sont financées par le Compte de l'assurance-emploi, dont le Canada est responsable.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500 D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 1999
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-34969-5
ISSN : 1488-6812

© Gouvernement du Québec, 1999

Table des matières

Message du sous-ministre associé et secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail	5
Rapport de vérification interne	7
Présentation d'Emploi-Québec	9
Organisation d'Emploi-Québec	12
Contexte de la mise en place d'Emploi-Québec	14
Résultats au Plan d'action annuel 1998-1999	17
Résultats du plan annuel et annexe annuelle 1998-1999 (Entente Canada-Québec relative au marché du travail)	25
Éléments prévus par la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre	28
Renseignements et plaintes	29
Ressources financières	30
Perspectives 1999-2000	32
Annexes	33

Message du sous-ministre associé et secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail

Avec la création d'Emploi-Québec le 1^{er} avril 1998, le gouvernement du Québec a amorcé une réorganisation des services publics d'emploi sans précédent.

Le regroupement de quelque 3 000 employés provenant de quatre organisations distinctes, la refonte complète des mesures et des services d'emploi, la réduction de 250 à 151 points de service, leur relocalisation et leur installation ainsi que l'adaptation et le développement des infrastructures technologiques sont au nombre des principaux bouleversements que l'ensemble du personnel a su affronter avec une compétence remarquable. En dépit des innombrables changements qui ont jalonné leur quotidien, les employés d'Emploi-Québec se sont en effet efforcés d'offrir à leur clientèle des services de qualité. Je tiens à les remercier de s'être acquittés de leurs fonctions avec autant de professionnalisme.

Passé le cap de cette première année en tant qu'unité autonome de service, il est possible d'affirmer sans hésitation que le bilan des réalisations d'Emploi-Québec est positif, compte tenu des circonstances. Les résultats présentés dans ce rapport en témoignent. Mais l'entreprise est d'une telle ampleur qu'il serait irréaliste de s'attendre à ce qu'elle soit entièrement couronnée de succès après seulement douze mois d'exécution. En conséquence, les résultats de cette première année montrent qu'il n'a pas toujours été possible de recueillir des données sur certains indicateurs ou d'en obtenir qui correspondent précisément aux définitions initiales. Ceci s'explique en bonne partie par l'optimisme ayant guidé la préparation du plan annuel, à l'aube de la création d'Emploi-Québec, alors que l'on croyait que la majeure partie des difficultés de saisie des données requises seraient surmontées en cours d'année. Ce n'est qu'après coup que l'on s'aperçoit que la complexité et la taille de certains obstacles techniques avaient été sous-estimées.

Cependant, la réorganisation des services publics d'emploi a été planifiée sur une période de trois ans. Emploi-Québec dispose donc encore de deux années pour la parachever et je n'ai aucun doute quant à sa capacité d'en faire une réussite.

J'aimerais remercier les autorités du ministère de la Solidarité sociale ainsi que les unités administratives avec lesquelles nous avons des ententes de services de nous avoir appuyés et accordé le soutien nécessaire au long de cette première année.

Je remercie également nos partenaires du marché du travail, notamment ceux de la Commission des partenaires du marché du travail et des Conseils régionaux qui ont uni leurs efforts aux nôtres pour que nos clientèles soient le moins possible pénalisées par nos changements administratifs.

Le sous-ministre associé et secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail

Jacques Gariépy

Québec, le 23 juillet 1999

Rapport de vérification interne

Monsieur Jacques Gariépy
Sous-ministre associé
Emploi-Québec

Nous avons procédé à l'examen des données suivantes :

- Nombre de personnes sans emploi, en emploi après avoir bénéficié d'une intervention;
- Nombre de vacances signalées au service de placement;
- Nombre de nouvelles participations à une mesure active : «Services d'aide à l'emploi» et «autres mesures»;
- Nombre de nouvelles participations des jeunes de moins de 30 ans à une mesure active;
- Nombre d'entreprises aidées dans le cadre de la mesure «Concertation pour l'emploi»;
- Proportion de prestataires de la sécurité du revenu responsables de famille monoparentale qui ont initié une participation aux mesures actives;
- Nombre d'apprentis du régime d'apprentissage et du régime de qualification professionnelle;
- Nombre d'examens de qualification administrés dans le cadre de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle.

présentées dans le Rapport annuel de gestion d'Emploi-Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 1999.

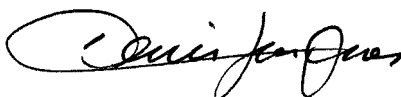
Ces indicateurs comportent des écarts de définition par rapport à l'Entente de gestion et au Plan d'action annuel; les raisons de ces écarts et les conséquences sur les méthodes de compilation des indicateurs sont expliquées au Rapport annuel de gestion.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction d'Emploi-Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer un avis sur le caractère vraisemblable de ces données en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Il a consisté essentiellement en prise de renseignements, en application de procédés analytiques et en discussion portant sur les informations qui nous ont été fournies dans l'Entente de gestion, dans le Plan d'action annuel et le Rapport annuel de gestion.

Au terme de nos travaux, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire qu'à tous égards importants, les données examinées ne sont pas fiables et que les méthodes de calcul des indicateurs de performance retenus, ne sont pas conformes à celles décrites au Rapport annuel de gestion, bien qu'en écart avec celles convenues à l'Entente de gestion et au Plan d'action annuel.

Le Vérificateur interne,



DENIS JACQUES

Québec, le 23 juillet 1999

Présentation d'Emploi-Québec

Historique

Emploi-Québec, une unité autonome de service du ministère de la Solidarité sociale (avant la mi-décembre 1998, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité), a été créée par décret gouvernemental (n° 1677-97) le 1^{er} janvier 1998. Toutefois, compte tenu des circonstances particulières qui ont accompagné sa création, ce n'est qu'à partir du 1^{er} avril 1998 que fut amorcée la mise en place du réseau des services publics d'emploi appelés Centres locaux d'emploi (CLE); même s'il est prévu que l'ensemble de l'opération soit répartie sur trois ans, elle devrait vraisemblablement être terminée au cours de 1999.

Emploi-Québec est née de la fusion des différents services publics d'emploi et de main-d'œuvre qui étaient auparavant rattachés à quatre organismes gouvernementaux : au ministère de la Sécurité du revenu (MSR), à la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), à la Ville de Montréal et au ministère du Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Les services d'emploi et des fonctions du Service national de placement de ce dernier organisme furent transférés au Québec en vertu de l'Entente de principe Canada-Québec relative au marché du travail signée le 21 avril 1997 et d'une entente de mise en œuvre conclue le 28 novembre 1997 avec le gouvernement canadien.

Comme l'annonçait le Plan d'action annuel 1998-1999, la première année d'activités d'Emploi-Québec doit être considérée comme étant transitoire du fait que les diverses contraintes administratives, organisationnelles et informationnelles ne permettaient pas de mettre en œuvre un processus complet de planification. Ces contraintes sont énumérées au chapitre « Contexte de mise en place d'Emploi-Québec » de ce rapport.

Les activités et les ressources d'Emploi-Québec sont notamment régies par la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail, la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur l'administration financière ainsi que par les règles relatives à la gestion gouvernementale des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles. Ces lois et règlements assurent à la population québécoise et à la clientèle d'Emploi-Québec, de même qu'à son personnel, une saine gestion de ses activités, et ce, con-

formément à la volonté gouvernementale de favoriser l'accessibilité, l'équité, la transparence et l'efficacité.

Mission

La mission d'Emploi-Québec est de susciter l'emploi de la main-d'œuvre disponible, de promouvoir le développement de la main-d'œuvre, d'améliorer l'offre de main-d'œuvre et d'influer sur la demande de main-d'œuvre de façon à favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail.

Pour réaliser sa mission, Emploi-Québec est chargée de la mise en œuvre et de la gestion, sur le plan national, régional, local et sectoriel, des mesures et programmes relevant du ministre dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi. L'offre de services comprend notamment l'information sur le marché du travail, le placement ainsi que les services liés à la politique active du marché du travail.

Emploi-Québec exerce aussi des fonctions relevant de l'application de certaines lois : la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre et la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre. De plus, Emploi-Québec met en œuvre l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail.

Valeurs

Faisant sienne la Déclaration pour l'emploi adoptée par les partenaires du Sommet sur l'économie et l'emploi le 1^{er} novembre 1996, Emploi-Québec reconnaît que **le travail est essentiel à l'autonomie financière et à l'intégration sociale des individus**. Emploi-Québec souhaite contribuer au développement économique et social du Québec en favorisant l'accès à un emploi productif, durable et librement choisi, au sens de la convention sur la politique de l'emploi de l'Organisation internationale du travail (OIT). Emploi-Québec cherche également à contrer l'exclusion qui constitue un frein à la croissance économique et au développement social. Emploi-Québec convient aussi que la croissance économique est le principal moteur du développement de l'emploi.

Emploi-Québec se démarque d'une gestion du chômage en visant des résultats observables pour la clientèle qu'elle sert. Ainsi, son intervention auprès des personnes à risque de chômage prolongé s'inscrit dans un plan d'action personnalisé et dans le cadre d'un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi. Cette nouvelle approche permet, entre autres,

d'éviter à la clientèle l'itinérance d'une mesure et d'un régime à l'autre.

Les ressources d'Emploi-Québec sont déployées de manière à donner à la clientèle un **accès équitable aux services**. En conséquence, Emploi-Québec s'efforce de répondre aux besoins de chaque client en regard de sa situation face à l'emploi et en tenant compte des exigences et des perspectives du marché du travail ainsi que des obstacles à l'intégration en emploi.

Emploi-Québec recherche la **qualité de service** en offrant un service adapté, courtois, compétent, diligent et respectueux, ainsi qu'en fournissant à chaque usager l'information relative à l'aide proposée.

Afin d'offrir un **service au meilleur coût, proche du client**, Emploi-Québec alloue les ressources aux instances les plus aptes à répondre adéquatement à ses besoins. Des motifs d'efficacité, d'efficience, d'équité et de suppléance président à cette allocation aux instances locales, régionales, nationales et sectorielles. Ces instances disposent de l'autonomie requise pour s'acquitter pleinement et prestement de leurs responsabilités. Elles agissent de manière subsidiaire en aidant et en soutenant les démarches et les projets de la clientèle.

Emploi-Québec pratique la **concertation** entre les partenaires du marché du travail. La concertation permet de mettre en commun des informations propres à chaque partenaire, de formuler des objectifs conjoints et d'orchestrer les actions de manière à améliorer l'efficacité des interventions. Elle crée un effet de levier grâce au renforcement mutuel des initiatives de chacun et elle contribue à mobiliser les individus et les milieux de travail en vue de résoudre des problèmes. La concertation rend possibles des actions innovatrices autrement irréalisables. Elle renforce également l'engagement des acteurs dans la recherche de solutions originales aux défis du marché du travail.

Emploi-Québec reconnaît et s'associe à l'effort des employeurs qui investissent dans le relèvement des compétences de la main-d'œuvre québécoise, notamment dans le cadre de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre. Il en est de même des **réseaux d'enseignement, des organismes locaux, régionaux, et sectoriels de développement ainsi que des services communautaires d'emploi et de main-d'œuvre**.

Le **partenariat** avec ceux-ci emprunte des formes variées afin de tenir compte de la diversité des missions et des mandats. Il laisse largement le choix des moyens à ceux qui agissent directement auprès de la clientèle. Ce partenariat vise l'utilisation optimale des ressources d'Emploi-Québec et de celles de ses partenaires afin, notamment, d'éviter la duplication.

L'apport essentiel des employés à l'atteinte des objectifs est reconnu et valorisé, leurs compétences sont développées et mises en valeur et la participation de leurs organisations représentatives est sollicitée. Emploi-Québec mobilise pleinement leur énergie, leur intelligence et leur volonté de relever des défis professionnels exigeants. Emploi-Québec fournit à son personnel les outils dont il a besoin pour s'acquitter de ses tâches, dont l'information et la formation requises, de même qu'elle reconnaît la nécessité d'une autonomie professionnelle appropriée.

Emploi-Québec entend aussi favoriser **l'innovation** et promouvoir la **souplesse** dans la prestation des services à la clientèle. Ses actions sont conduites avec **intégrité** et avec le souci d'en assumer l'entière **responsabilité**. Emploi-Québec fait preuve de **transparence** envers sa clientèle, ses partenaires d'intervention et ses mandants et s'engage quant aux conséquences de ses actions.

La saine gestion des deniers publics provenant de l'effort des contribuables est une préoccupation constante. Les actions posées et les décisions prises permettent **d'atteindre les objectifs visés**, et ce, au meilleur coût.

Clientèles

Emploi-Québec offre ses services en matière d'emploi et de main-d'œuvre aux personnes en emploi et sans emploi ainsi qu'aux entreprises. Ainsi, elle vient en aide aux demandeurs d'emploi qui cherchent à intégrer le marché du travail pour la première fois, à ceux qui le réintègrent après une absence prolongée, aux chômeurs de longue durée ou qui risquent de le devenir, aux travailleurs mis à pied ou licenciés collectivement, aux personnes en emploi qui aspirent à un changement professionnel ou qui veulent acquérir des compétences nouvelles, ou encore aux chômeurs en transition entre deux emplois. Le Plan d'action annuel d'Emploi-Québec établit les orientations et les cibles à l'égard de ses services et de ses clientèles.

De plus, Emploi-Québec offre aux entreprises, quel que soit leur taille ou leur secteur d'activité économique, différentes aides visant notamment la formation de la main-d'œuvre, la gestion des ressources humaines, le maintien en emploi, l'organisation du travail dont l'aménagement et la réduction du temps de travail, le reclassement, l'embauche et le recrutement.

Services

La mise en œuvre des services d'Emploi-Québec se fait de manière concertée. À cet effet, Emploi-Québec alloue des ressources pour renforcer et soutenir la mobilisation des partenaires du marché du travail afin qu'ils coopèrent à la réalisation d'objectifs

communs qu'ils ont identifiés, ainsi qu'à la recherche de solutions mutuellement avantageuses. Les arrangements, notamment entre ces initiatives des partenaires du marché du travail et les autres initiatives gouvernementales ayant une incidence sur le marché du travail, fournissent de puissants leviers à Emploi-Québec et augmentent considérablement l'efficacité de ses interventions. De plus, Emploi-Québec décuple ses moyens en intervenant en partenariat avec les organismes voués au développement de la main-d'œuvre et de l'emploi et les institutions d'enseignement.

Cette mobilisation se concrétise, entre autres, au sein d'instances de concertation comme la Commission des partenaires du marché du travail et les Conseils régionaux. Elle se réalise également en regroupant les représentants des employés et des entreprises au sein de comités sectoriels, de comités d'insertion et de maintien en emploi et de comités aviseurs pour les groupes défavorisés sur le plan de l'emploi.

Les services d'Emploi-Québec sont classés en quatre groupes selon le cadre législatif auquel ils se rattachent.

A) Les services liés à la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail :

- l'information sur le marché du travail, qui contribue à réaliser l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre en rendant disponibles les informations pertinentes et utiles à la main-d'œuvre, aux employeurs, aux institutions d'enseignement et aux organismes voués au développement de la main-d'œuvre et de l'emploi ainsi qu'au développement économique;
- les services de placement, qui contribuent à améliorer le fonctionnement du marché du travail en donnant accès à des occasions d'emploi et en réduisant la durée des périodes de chômage et les délais pour combler les postes vacants;
- les mesures actives d'emploi, qui comprennent des mesures de préparation à l'emploi, d'insertion en emploi, de maintien en emploi, de stabilisation de l'emploi et de création d'emplois :
 - **la préparation à l'emploi** : ces mesures répondent notamment aux besoins des clientèles en matière d'orientation, de *counselling*, de développement de l'employabilité, d'évaluation et de reconnaissance des compétences, d'information scolaire et professionnelle ainsi qu'en matière d'aide à la formation générale, professionnelle et technique;

- **l'insertion en emploi** : les aides comprennent entre autres des subventions salariales à l'embauche, des aides à l'emploi et des aides à l'acquisition d'expériences professionnelles;
- **le maintien en emploi** : les aides portent notamment sur la gestion des ressources humaines, sur l'organisation du travail, dont l'aménagement et la réduction du temps de travail, et sur la mise en place de comités d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) dans les entreprises;
- **la stabilisation de l'emploi** : des aides financières, techniques et conseils peuvent être fournies pour allonger de manière récurrente la durée d'emploi dans les secteurs soumis aux fluctuations saisonnières ainsi que pour le travail à temps partiel ou précaire;
- **la création d'emplois** : des aides à la formation et/ou un soutien du revenu transitoire pour les travailleurs autonomes sont prévus. De plus, afin de les aider à franchir les obstacles à la création d'emplois, des aides financières, techniques et conseils peuvent soutenir des initiatives de mobilisation et de concertation.

B) Les services liés à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, soit le soutien à la formation en entreprise et le développement et l'encadrement du régime d'apprentissage.

C) Les services liés à la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre, soit la qualification professionnelle dans les métiers réglementés hors construction, la certification interprovinciale (Sceau rouge) et le reclassement des travailleurs licenciés collectivement.

D) Les services liés à d'autres lois et aux mandats spéciaux.

Organisation d'Emploi-Québec

Emploi-Québec est dirigée par un sous-ministre associé qui relève du sous-ministre de la Solidarité sociale pour ce qui est de l'administration et de l'évaluation de l'Entente de gestion et du Plan d'action annuel de l'unité autonome de service.

Par ailleurs, à titre de secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail, le sous-ministre associé d'Emploi-Québec dépend de la Commission des partenaires du marché du travail en ce qui concerne, notamment, l'élaboration de l'Entente de gestion ainsi que la préparation et le suivi du Plan d'action annuel et du Rapport annuel de gestion. L'Entente de gestion est conclue par le ministre et la Commission, et le Plan d'action annuel est préparé par ces deux instances. Le Rapport annuel de gestion est remis au ministre après son approbation par la Commission.

Pour assurer l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution de son mandat, Emploi-Québec comptait un effectif total qui, au 31 mars 1999, correspondait à 2 952,5 équivalents temps complet (ETC). Le ratio de la répartition des ETC entre, d'une part, les unités centrales et, d'autre part, les directions régionales et les CLE est presque de 1 sur 14. Autrement dit, 6,9 % des ressources humaines d'Emploi-Québec travaillaient en soutien aux 93,1 % autres affectées plus directement au service de la clientèle. Le tableau ci-après détaille cette répartition.

Répartition de l'effectif d'Emploi-Québec au 31 mars 1999

Directions et unités centrales	Nombre d'ETC
Bureau du sous-ministre associé	15
DGA* à la coordination et aux projets spéciaux	5
Direction de l'Entente Canada-Québec	4
Direction de l'optimisation des processus et du pilotage opérationnel des systèmes informatiques	13
DGA de l'intervention sectorielle	22
DGA du développement de l'emploi	63
DGA de l'apprentissage et de la formation de la main-d'œuvre	46
DGA des opérations régionales	12
DGA des opérations de la Métropole	15
La Corporation du 35 ^e mondial des métiers (Réserve de gestion)	7
Total Directions et unités centrales	203

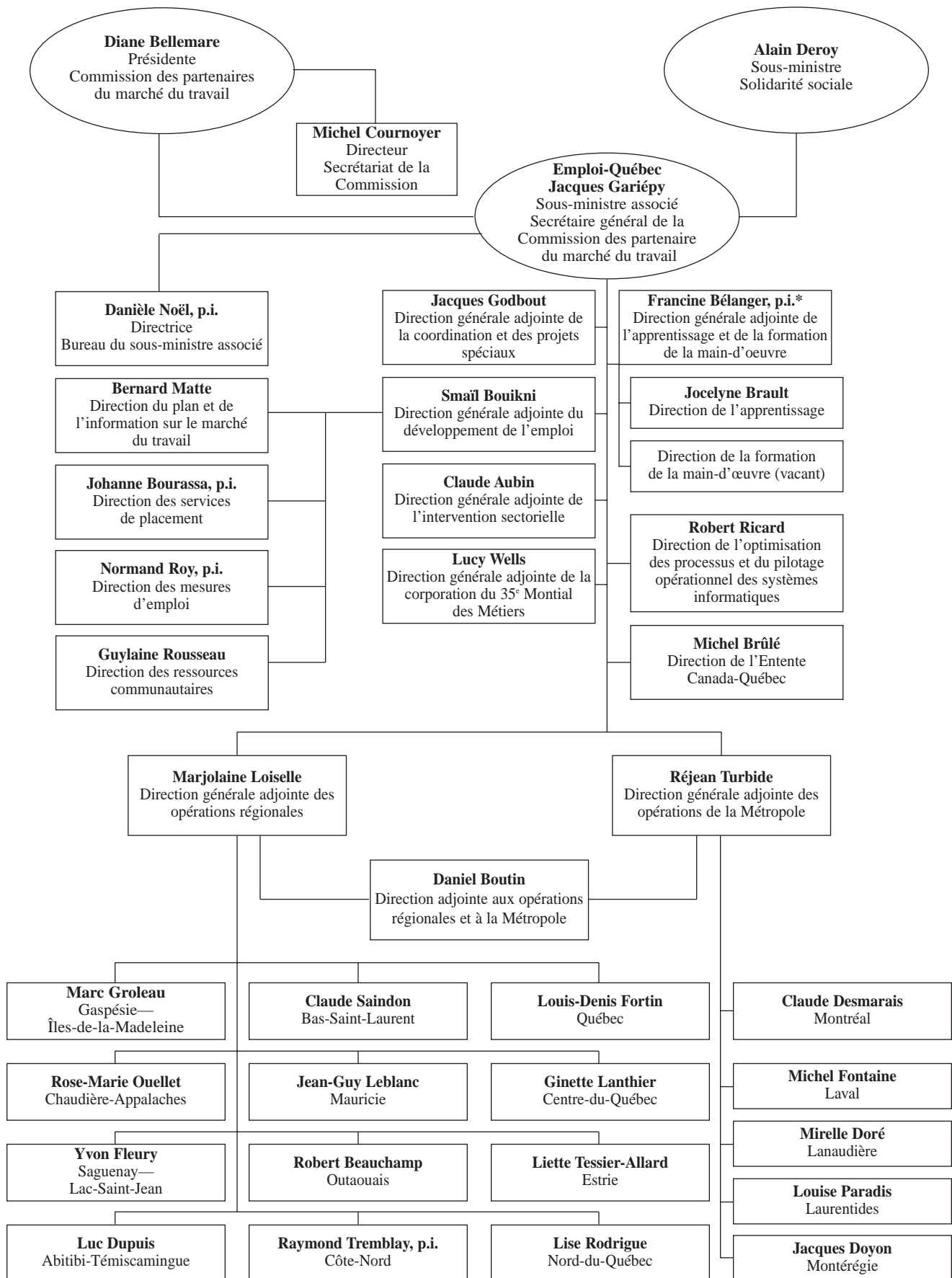
* Direction générale adjointe

Unités régionales et locales	
Métropole	Nombre d'ETC
Montréal	709,9
Laval	98,7
Lanaudière	124,2
Laurentides	154,5
Montérégie	365,6
Sous-total Métropole	1 452,9
Régions	
Régions	Nombre d'ETC
Bas-Saint-Laurent	112,1
Saguenay — Lac-Saint-Jean	133,6
Québec	236,2
Mauricie	128,1
Estrie	110,1
Outaouais	125,4
Abitibi-Témiscamingue	84,4
Côte-Nord	73,6
Nord-du-Québec	12,2
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	76,4
Chaudière-Appalaches	126,4
Centre-du-Québec	78,1
Sous-total régions	1 296,6
Total Métropole et régions	2 749,5
Total Emploi-Québec	2 952,5

En outre, Emploi-Québec a convenu en 1998-1999 onze ententes de services avec autant d'unités administratives du ministère de l'Emploi et de la Solidarité (devenu, à la mi-décembre 1998, le ministère de la Solidarité sociale). L'ensemble de ces ententes prévoyait l'affectation de quelque 127 ETC pour réaliser les activités requises par Emploi-Québec, notamment en matière de ressources informationnelles, humaines, financières, matérielles et de communication.

Finalement, Emploi-Québec a fourni 13 ETC à la Commission des partenaires du marché du travail afin qu'elle puisse réaliser son mandat défini aux articles 17 et 18 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail.

Structure administrative d'Emploi-Québec au 31 mars 1999



* Signifie par intérim

Contexte de la mise en place d'Emploi-Québec

Au cours de sa première année d'existence en tant qu'unité autonome de service, Emploi-Québec a dû mobiliser ses ressources en vue de relever un défi de taille exceptionnelle : assurer la continuité des services à la clientèle tout en assimilant, à un rythme intense, les multiples changements occasionnés par la réorganisation majeure des services publics d'emploi.

L'énumération des principaux éléments de cette réorganisation donne un aperçu de son ampleur et des facteurs ayant des effets directs ou indirects sur la performance d'Emploi-Québec.

- Regroupement au sein d'un réseau unique de centres locaux d'emploi (CLE) des mesures actives d'emploi et des mesures de soutien du revenu, la livraison de ces services se faisant dans deux modules distincts. Ce regroupement fusionne quelque 250 points de services qui formaient les trois réseaux offrant des services publics d'emploi et de main-d'œuvre : ceux des Centres Travail-Québec (CTQ), de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM) et du ministère du Développement des ressources humaines du Canada (DRHC). Le nouveau réseau comprend 151 points de services ou CLE qui ont été conçus pour être des guichets uniques à l'intention de l'ensemble de la main-d'œuvre et des entreprises.

La localisation et l'installation de ces CLE dépendent des conditions liées notamment à l'échéance des baux des locaux déjà occupés par les services préexistants et des délais d'acquisition — par contrats de service — du matériel et des équipements nécessaires. En raison de ces contraintes, l'implantation des CLE doit s'échelonner sur plus de deux ans. Toutefois, après un an de mise en place, soit au 31 mars 1999, 53 des 151 CLE prévus étaient installés de façon permanente tandis que la plupart des autres l'étaient de façon temporaire. Par conséquent, il ne restait que quelques CLE dont les ressources n'étaient pas encore regroupées alors qu'au 1^{er} avril 1998, la majorité des services d'Emploi-Québec étaient dispersés parmi les points de services préexistants.

- Structuration d'un nouvel ensemble de mesures actives et de services — dont un service de placement — issus d'une quarantaine de programmes et de mesures de DRHC, de la SQDM et du ministère de la Sécurité du revenu (MSR), offerts aux individus ou aux entreprises. Cette structura-

tion, conçue dans un premier temps sous forme de mesures transitoires, s'inscrit dans le cadre d'intervention défini par la politique active du marché du travail, laquelle intègre des activités de préparation à l'emploi, d'intégration en emploi ainsi que de maintien, de stabilisation et de création d'emplois.

- Fusion et répartition de près de 3 000 employés au sein des structures locales (CLE), régionales (directions régionales) et centrales d'Emploi-Québec. Ces employés proviennent de quatre organisations rattachées à trois paliers de gouvernement : fédéral (DRHC), provincial (SQDM et MSR) et municipal (personnel en développement de l'employabilité de la Ville de Montréal).
- Formation intensive du personnel notamment en vue de développer une culture organisationnelle unique et de l'habiliter à utiliser efficacement le nouvel ensemble de mesures et de services d'emploi.

En outre, les employés devaient se familiariser avec les divers aspects du nouveau cadre de gestion, dont les principes et les balises qui permettent à Emploi-Québec d'adapter ses interventions aux besoins de sa clientèle et aux réalités du marché du travail, tout en cherchant à atteindre les résultats attendus. Ils devaient également être au fait des ententes de service convenues entre le Ministère et Emploi-Québec, les allègements administratifs et le plan de délégation spécifique à Emploi-Québec. En 1998-1999, plus de 4 M \$ ont été investis dans la formation des employés, soit l'équivalent de 29 309 jours-personne. La majeure partie, 25 001 jours/personne (85 %), de cette formation a été consacrée aux agents d'aide à l'emploi qui travaillent directement avec la clientèle; chacun a passé une moyenne de 16 jours à se familiariser à la nouvelle offre de service et au nouveau mode de fonctionnement.

- Mise en place d'infrastructures technologiques adaptées aux objectifs et aux besoins d'une prestation de services efficace et du suivi et de la mesure des résultats. Emploi-Québec a démarré ses activités à l'aide de trois systèmes informatiques différents et peu adaptés aux impératifs du nouveau cadre de gestion par résultats. Tout en cherchant, à court terme, à ajuster ces systèmes au maximum de leurs capacités, Emploi-Québec s'est affairée à la préparation d'un important plan de

développement des ressources informationnelles de près de 41,5 M \$. Ce projet sera réalisé graduellement, à l'instar de tout projet d'une telle envergure, à compter du prochain exercice financier 1999-2000. En 1998-1999, Emploi-Québec a donc dû faire le meilleur usage possible des données et des outils d'information disponibles pour suivre les indicateurs de son premier Plan d'action annuel, ce qui explique que les résultats présentés dans le présent rapport ne correspondent pas toujours aux indicateurs tels qu'ils avaient été définis lors de l'acceptation du Plan d'action annuel.

- Forte proportion de gestionnaires d'Emploi-Québec devant exercer leurs fonctions durant plusieurs mois sans être titulaires de leurs postes. Dès la fin octobre 1997, soit aussitôt après l'adoption du Plan d'organisation administrative supérieure (POAS) du Ministère, la première phase visant la composition des équipes de gestion de niveau supérieur a été enclenchée pour les unités centrales et pour les directions régionales d'Emploi-Québec. Plus de la moitié de ces postes (soit 17 sur 32) ont fait l'objet d'une désignation par intérim en février 1998. Cependant, leur dotation fut amorcée dès le mois suivant. Les 145 autres postes de cadres régionaux (autres que de directeurs régionaux) et locaux (CLE) ont également été exercés par intérim à partir d'avril 1998.

Quoique inévitable étant donné les circonstances, démarrer des réformes majeures avec un encadrement provisoire aussi important présente certes des avantages non négligeables, mais aussi certains inconvénients causés par l'incertitude et l'instabilité de la transition. C'est pourquoi tous les efforts ont été mis à contribution pour que les diverses étapes du processus de dotation des postes de gestion d'Emploi-Québec soient franchies sans délai. Ces efforts intenses ont porté fruit puisqu'au 31 mars 1999, il ne restait plus que quatre postes d'encadrement supérieur encore exercés par intérim.

- Révision des processus et des pratiques dans le but d'établir et d'adopter une seule et unique approche. Chacune des quatre organisations qui composent Emploi-Québec avait sa manière de procéder avec sa clientèle particulière. Il a donc fallu examiner chacune des pratiques puis les combiner en une seule qui soit propre à Emploi-Québec et conforme à sa mission et à la gestion par résultats.

Ainsi, un vaste chantier sur l'organisation du travail s'est déroulé au cours du premier exercice financier d'Emploi-Québec afin de définir et de rendre opérationnels les services universels et spé-

cialisés auxquels les individus ont accès. Les services de base à accès universel ayant fait l'objet de ces travaux sont l'accueil, l'information sur le marché du travail, le placement et la salle multiservice laquelle comprend notamment les guichets info-emploi et un centre de documentation. Les services spécialisés sont principalement offerts aux clientèles présentant le plus grand risque de se retrouver au chômage pour une plus longue période. Ces services consistent, pour l'essentiel, à faire une détermination des besoins de ces clients et à préparer un plan d'action appelé « Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi ». En 1999-2000, la plupart de ces services seront mis en place tout comme les applications informatiques nécessaires à leur gestion et à leur suivi.

De plus, un important groupe de travail a entamé l'examen de l'offre de service aux entreprises. Aussitôt après la conclusion de ses travaux, Emploi-Québec fixera les paramètres du rôle qu'elle entend jouer auprès des entreprises et du nouvel éventail de mesures dont elles pourront bénéficier.

- Révision complète de l'offre de formation. Les mesures transitoires de formation offertes en 1998-1999 maintiennent une forme de division des clientèles et suivent cinq procédés administratifs différents. Un effort de simplification et de rationalisation de ces mesures s'imposait pour les rendre accessibles à l'ensemble de la main-d'œuvre et lui assurer le maintien et le développement de ses compétences. Cet effort était d'autant plus nécessaire qu'au 31 mars 1999, la mesure « Achats de formation », dont le Québec venait d'acquiescer la responsabilité en vertu de l'Entente de principe Canada-Québec, et l'entente entre le Ministère et la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins relative à la gestion de la mesure SPRINT venaient à échéance. Une nouvelle mesure de formation a donc été élaborée et adoptée par les diverses instances décisionnelles d'Emploi-Québec; elle a été mise en application le 1^{er} avril 1999.
- Réexamen du recours aux ressources externes dans la prestation de services à la main-d'œuvre par les CLE. Avant la création d'Emploi-Québec, quelque 300 organismes, majoritairement sans but lucratif, étaient subventionnés soit par DRHC, soit par la SQDM ou par le MSR, pour offrir des services d'emploi ou de main-d'œuvre complémentaires à ceux offerts par l'entremise de leurs réseaux respectifs.

La formation d'Emploi-Québec et du nouveau cadre de gestion qui la régit entraîne également une redéfinition du rôle et des responsabilités qu'elle entend confier aux ressources externes ainsi que les modalités de leur association. Ce réexamen s'est effectué au cours du premier exercice financier d'Emploi-Québec, alors que les ententes et les contrats conclus antérieurement avec ces organismes ont été renouvelés par reconduction.

- Mise en application des dispositions de l'Entente de mise en œuvre Canada-Québec relative au marché du travail. Cette entente, signée à la fin novembre 1997, définit les modalités de mise en œuvre de l'Entente de principe conclue le 21 avril 1997 par les gouvernements canadien et québécois. Elle prévoit que le gouvernement du Québec assumera la responsabilité de la planification, de la conception et de la mise en œuvre des mesures actives d'emploi financées par le compte d'assurance-emploi et de certaines fonctions du Service national de placement. Pour ce faire, le Canada transfère au Québec une somme de 2,4 milliards de dollars répartie sur les quatre années subséquentes ainsi que 1 038 employés qui deviennent des fonctionnaires provinciaux à partir du 1^{er} avril 1998.

La responsabilité d'assurer la réalisation de cette entente et d'en faire le suivi a été confiée à un comité conjoint dont la coprésidence québécoise a été assumée par une direction d'Emploi-Québec qui s'est adjointe la collaboration d'un nombre important de ressources chargées de concrétiser les nombreuses dispositions de l'Entente.

- Définition et attribution de l'aide financière versée par Emploi-Québec aux participants aux mesures aux titres de frais supplémentaires (par exemple pour le transport, la garde d'enfants ou les études) directement occasionnés par leur participation.

En résumé, le changement dans tous les domaines est la seule constante ayant caractérisé la réorganisation des services publics d'emploi et la création d'Emploi-Québec. De fait, son édification a été accompagnée de bouleversements des valeurs, des habitudes et des usages tels qu'il ne serait pas exagéré d'affirmer que les employés ont assisté et participé à une véritable révolution organisationnelle.

Quoique aucun effort n'ait été épargné par l'ensemble du personnel pour changer de cap de façon aussi radicale, force est de constater qu'il reste encore des défis importants à relever.

Résultats au Plan d'action annuel 1998-1999

A) Généralités

Objectifs

Le Plan d'action annuel 1998-1999 prévoyait la réalisation d'un ensemble d'activités en lien avec six grandes orientations stratégiques, soit :

1. garantir l'accès à des mesures et des services adaptés aux besoins des individus, des entreprises et du marché du travail;
2. viser des résultats concrets sur le marché du travail;
3. améliorer l'appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre;
4. poursuivre la lutte contre le chômage et l'exclusion sociale et professionnelle;
5. favoriser le maintien en emploi de la main-d'œuvre;
6. développer les compétences de la main-d'œuvre.

Indicateurs contenus au plan d'action annuel

Lors de l'adoption du Plan d'action annuel 1998-1999, dix indicateurs ont été retenus.

Établissement des cibles

En raison de la non-disponibilité de données historiques comparables pour tous les indicateurs, des cibles ont pu être fixées pour six d'entre eux.

Les cibles de résultats ont été établies pour ces six indicateurs en utilisant comme valeurs repères les résultats obtenus en 1997-1998 par les organisations regroupées au sein d'Emploi-Québec pour des activités semblables à celles prévues dans les mesures actives d'Emploi-Québec. Il est important de préciser que les cibles ont été fixées à un moment où les mesures actives qui constituent l'offre de services d'Emploi-Québec venaient à peine d'être définies. Cette situation a eu pour effet que les indicateurs ont été déterminés alors que les données nécessaires à leur suivi n'étaient pas, dans tous les cas, disponibles.

Bien que non ciblés, les quatre autres indicateurs devaient faire l'objet d'un suivi.

Indicateurs suivis

Le calcul des résultats pour plusieurs indicateurs retenus a présenté un certain nombre de difficultés en raison du fait que l'information nécessaire à leur calcul :

- était, pour certains indicateurs, inexistante au début de l'année financière; des développements informatiques ont dû être apportés pour en permettre la saisie et le traitement;
- se retrouvait, dans d'autres cas, dans des systèmes informatiques différents la rendant inaccessible ou ne permettant pas son regroupement sur des bases comparables ou, lorsqu'elle était disponible, ne répondait pas parfaitement à la définition de l'indicateur retenue au Plan d'action annuel 1998-1999.

Sans reprendre tous les éléments du contexte de mise en œuvre, il faut se rappeler qu'Emploi-Québec en est à sa première année d'exercice et utilise des systèmes informatiques existants qui ont dû et doivent encore être modifiés pour répondre à ses besoins de service et d'information sans pénaliser les clientèles pour lesquelles ils avaient été conçus. Le choix d'utiliser des systèmes existants, s'il a permis à Emploi-Québec de bénéficier rapidement d'un système de paiement du soutien financier aux individus participant aux mesures actives, ne la dotait pas d'un système contenant toute l'information nécessaire au calcul des résultats pour les indicateurs retenus au Plan d'action annuel.

En cette première année d'exercice, la priorité a été accordée à l'exploitation des systèmes existants pour offrir aux opérations un support informatique capable de les soutenir dans le service à la clientèle. Des améliorations informatiques permettant la saisie de nouvelles données ont été apportées et continueront de l'être pour permettre d'enregistrer l'information nécessaire au calcul des résultats pour les indicateurs et à la production d'une information de gestion pour l'année 1999-2000.

Pour l'année 1998-1999, des résultats ont donc été calculés dans la mesure du possible pour les indicateurs tels qu'ils apparaissaient au Plan d'action annuel. Lorsque cela s'avérait impossible avec les données disponibles, les résultats ont été établis pour une valeur proche de celle attendue pour l'indicateur tel qu'il était formulé. Pour deux indicateurs, il a été impossible de calculer des résultats.

Des explications sont fournies pour chacun des indicateurs lorsque les résultats publiés ne correspondent pas à ceux attendus selon l'énoncé original de l'indicateur au Plan d'action annuel. Dans ces cas, elles apparaîtront sous une rubrique « Indicateur suivi »

Résultats

Les données utilisées pour le calcul des résultats ont été tirées des bases de données, couvrant les opérations de l'année 1998-1999, mises à jour le 25 mai 1999.

Le niveau d'atteinte de la cible a été déterminé en pourcentage même lorsque la cible était identifiée comme « devant atteindre un niveau supérieur à » alors qu'une telle formulation ne permet pas de le calculer. Emploi-Québec a opté pour une présentation sous forme de « taux d'atteinte » parce qu'elle illustre mieux le niveau de réalisation que la seule mention « atteint » ou « non atteint » permise habituellement par la formulation « supérieur à ».

B) Présentation des résultats

Indicateur au Plan d'action annuel	
Nombre de prestataires de la sécurité du revenu, de prestataires de l'assurance-emploi et de personnes sans soutien du revenu aidés par les mesures actives, en emploi 3 mois et 12 mois après la fin de l'intervention et taux d'emploi de ces personnes	
Cible :	aucune
Indicateur suivi	
Nombre de personnes sans emploi, en emploi après avoir bénéficié d'une intervention	
Résultat :	55 994

Établissement de la cible 1998-1999

Aucune cible n'avait été établie pour cet indicateur.

Indicateur suivi

Les résultats attendus, selon la formulation de l'indicateur, peuvent être divisés de la façon suivante : nombre de personnes en emploi 12 semaines et 12 mois après une participation à une mesure active, taux d'emploi de ces personnes 12 semaines après la fin de leur participation et taux d'emploi 12 mois après la fin de leur participation.

- Calcul du nombre de personnes en emploi 12 semaines et 12 mois après une participation à une mesure active

Pour obtenir l'information nécessaire au calcul des résultats de cet indicateur, Emploi-Québec a dû établir un système de relance des participants.

Les mécanismes de relance permettant d'obtenir la situation d'emploi après la fin d'une participation n'existaient pas au moment de l'adoption du Plan d'action annuel et n'ont été mis en place qu'au mois d'octobre 1998. La mise en œuvre en cours d'année de ce système a permis d'obtenir la situation en emploi des personnes à la suite d'une participation, mais elle ne correspond pas nécessairement à celle des 12 semaines suivant la fin de leur participation, notamment, pour tous ceux ayant terminé leur participation plus de 12 semaines avant la mise en œuvre du système de relance.

- Calcul du taux d'emploi après 12 semaines

Le calcul de ce taux s'est avéré impossible parce que l'information disponible ne correspondait pas à la situation en emploi 12 semaines après la fin de la participation pour les raisons énoncées ci-dessus.

- Calcul du taux d'emploi après 12 mois

Le calcul de ce taux fera l'objet d'évaluation au cours de l'année 1999-2000. Il ne pouvait faire partie du présent rapport puisque Emploi-Québec a complété sa première année d'activités au 31 mars 1999. Aucune relance de situation en emploi 12 mois après une participation ne pouvait être faite avant cette date.

L'indicateur tel que formulé ne pouvait donc pas être suivi.

Analyse des résultats

Emploi-Québec a calculé le nombre de personnes pour lesquelles le système de relance mis en place en octobre 1998 avait permis d'obtenir la « situation en emploi », soit 19 101 personnes en emploi. Ce résultat se répartit en 5 068 prestataires de la sécurité du revenu, 2 339 personnes étant à la fois prestataires de la sécurité du revenu et participants de l'assurance-emploi, 9 260 participants de l'assurance-emploi et 2 434 personnes sans soutien du revenu. Il s'agit, en raison de la date de mise en œuvre du système de relance, d'un résultat partiel.

Développement des ressources humaines Canada nous indique que 49 645 participants de l'assurance-emploi ont obtenu un emploi suite à une intervention d'Emploi-Québec.

Les résultats comptabilisés dans ces deux systèmes ne peuvent être additionnés parce que celui compilé dans le système du Ministère contient une partie des résultats en emploi de participants à l'assurance-emploi qui sont également dénombrés dans le système de Développement des ressources humaines Canada.

Une comparaison avec le fichier des retours au travail identifiés par DRHC et celui du Ministère nous

a permis d'identifier les individus qui apparaissaient dans les deux fichiers et de les compter comme un seul retour en emploi. Cet élagage nous a aussi permis d'identifier et de conserver seulement les cas des personnes en emploi identifiés dans le système du Ministère comme « prestataires de la sécurité du revenu » ou de « personnes sans soutien du revenu » aux fins du calcul des résultats pour l'indicateur suivi.

Cette double élimination nous a permis d'additionner les cas de retours en emploi des « participants de l'assurance-emploi » identifiés par Développement des ressources humaines Canada, suite à la transmission des données de participations par le Québec, à ceux des « prestataires de la sécurité du revenu » et des « personnes sans soutien du revenu » identifiés par le système de relance d'Emploi-Québec.

Le total ainsi obtenu s'établit à 55 994 « personnes sans emploi, en emploi suite à une intervention » : soit 49 645 participants de l'assurance-emploi, 4 326 prestataires de la sécurité du revenu et 2 023 personnes sans soutien du revenu.

L'écart dans les résultats d'obtention d'un emploi par les participants de l'assurance-emploi et ceux obtenus par les « prestataires de la sécurité du revenu » et les « personnes sans soutien du revenu » s'explique notamment par les raisons suivantes :

- le système de Développement des ressources humaines Canada recense des retours en emploi pour des interventions parachevées par Emploi-Québec qui peuvent avoir débuté avant le 1^{er} avril 1998 alors que le système de relance du Ministère enregistre exclusivement des retours en emploi suite à des interventions postérieures au 1^{er} avril 1998;
- le système de relance du Ministère ne compile que les cas découlant d'une participation à une mesure active alors que le système de Développement des ressources humaines Canada identifie les cas de retours en emploi suite à des activités qui ne sont pas des participations à une mesure tels que la participation à une « session d'information de groupe » ou le « suivi exercé par les agents d'emploi dans le cadre d'un plan d'action »;
- le système de relance du Ministère ne nous permet d'obtenir qu'un résultat partiel en raison de sa mise en œuvre en cours d'année seulement.

Ce résultat sous évalue le rendement réel des interventions d'Emploi-Québec. En effet, il n'inclut pas la totalité des résultats des activités menées par des organismes externes au nom d'Emploi-Québec en raison de la saisie incomplète des activités réalisées par ceux-ci.

Cible 1999-2000

Le suivi de cet indicateur sera fait pour l'année 1999-2000 selon l'énoncé « nombre de personnes sans emploi, en emploi après avoir bénéficié d'une intervention » qui permet de donner un résultat brut pour l'ensemble des interventions auprès des participants qui ont été menées à terme en cours d'année par Emploi-Québec, d'uniformiser pour toutes les clientèles la façon de calculer les personnes en emploi et de pouvoir ainsi combiner plus facilement les résultats calculés dans différents systèmes.

Emploi-Québec s'est fixé un objectif de 62 000 personnes en emploi à la suite d'une intervention.

Indicateur au Plan d'action annuel	
Nombre de prises d'offres d'emplois effectuées par les services de placement	
Cible :	supérieure à 155 000
Indicateur suivi	
Nombre de vacances signalées au service de placement	
Résultat :	162 863
Taux d'atteinte :	105,1 %

Établissement de la cible 1998-1999

L'indicateur demande d'identifier le nombre d'offres d'emploi alors que la cible avait été établie en fonction du nombre de vacances signalées.

La cible établie vise le dépassement du résultat de vacances signalées à Développement des ressources humaines Canada dans le cadre de son service de placement en 1997-1998.

Indicateur suivi

Les résultats pour cet indicateur ont été calculés en utilisant la même approche que celle employée pour le calcul des résultats de Développement des ressources humaines Canada en 1997-1998, soit le « nombre de vacances signalées au service de placement » plutôt que le nombre d'offres d'emploi comme l'indicateur avait été formulé dans le Plan d'action annuel.

Analyse des résultats

En 1998-1999, les employeurs ont contacté les CLE pour signaler 162 863 emplois vacants, nombre qui correspond à 105,1 % de la cible fixée dans le Plan d'action annuel.

Ce résultat témoigne du maintien du contact avec la clientèle employeur et ce, même dans un contexte de mise en œuvre marquée par certaines difficultés d'identification d'un lieu d'affaires unique pour desservir un territoire.

Cible 1999-2000

L'indicateur sera reformulé pour référer au nombre de vacances signalées. L'objectif a été établi à 169 377, soit une hausse de 4 % par rapport aux résultats obtenus en 1998-1999.

Indicateur au Plan d'action annuel

Nombre de participations à une mesure active

Cible : porter ce nombre à plus de 304 000

Indicateur suivi

Nombre de nouvelles participations à une mesure active : « Services d'aide à l'emploi » et « autres mesures »

Résultat : 60 635 participations (données partielles) à la mesure « services d'aide à l'emploi » et 189 197 participations aux autres mesures

Taux

d'atteinte : non disponible pour Services d'aide à l'emploi et 102,8 % pour les autres mesures

Établissement de la cible 1998-1999

Le libellé de l'indicateur fait référence aux participations aux mesures actives alors que l'information utilisée pour établir l'objectif de cet indicateur correspond aux participations ayant débuté au cours de l'année 1997-1998 dans les trois organisations regroupées sous Emploi-Québec. Il s'agissait donc d'activités nouvelles générées durant l'année 1997-1998.

Le volume de 304 000 participations a été déterminé à partir de la somme des volumes estimés ou prévus dans chacune des trois organisations. Le calcul a fait l'objet d'explications dans la section « Bilan des activités de l'année 1997-1998 » du Plan d'action annuel adopté au début de l'année 1998-1999.

Sans reprendre les notes explicatives du Plan d'action annuel, le recours à des approximations des volumes d'activités de l'année 1997-1998 en vue de l'établissement de la cible pour l'année 1998-1999 s'explique notamment par l'incapacité de dénombrer d'une façon réelle les clientèles servies par des organismes externes. Pour pallier cette incapacité, le nombre de participations prévues aux ententes avec ces organismes avait été retenu comme volume d'activités.

Indicateur suivi

Le suivi de l'indicateur a donc été fait sur la même base, soit en dénombrant les participations ayant

débuté durant l'année financière 1998-1999. Pour faciliter la compréhension, nous avons utilisé l'expression « nouvelles participations » pour distinguer les résultats de cet indicateur du volume total de participations gérées par Emploi-Québec en 1998-1999. Les résultats calculés correspondent au « nombre de nouvelles participations à une mesure active : « Services d'aide à l'emploi » et « autres mesures » ».

Comme la cible était constituée en partie d'estimations, le suivi a été effectué en calculant les activités réelles et estimées pour les nouvelles participations à la mesure « Services d'aide à l'emploi ». Pour l'ensemble des autres mesures le suivi a été effectué en dénombrant les participations réelles.

Nombre de nouvelles participations à une mesure active : « Services d'aide à l'emploi »

Les résultats de participations en 1997-1998 dénombrées par les trois organisations pour les activités regroupées sous la mesure « Services d'aide à l'emploi » en 1998-1999 s'établissaient à environ 120 000. Le nombre de 120 000 constituait une approximation des résultats réels parce qu'il était fondé, notamment, sur les participations prévues aux ententes avec les organismes externes en 1997-1998. Les participations 1997-1998 identifiables à la mesure « Services d'aide à l'emploi » d'Emploi-Québec sont certaines activités reliées aux mesures « Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité », « Fonds régional d'aide à l'innovation et à l'expérimentation » et « Activités par le groupe pour l'intégration par la recherche d'emploi » du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, à la mesure « Fonds régional du développement de la main-d'œuvre » de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre ainsi que la mesure « Services d'aide à l'emploi » de Développement des ressources humaines Canada.

Pour la même raison, le suivi de la performance de cette mesure a été fait, pour l'année 1998-1999, sur la base des participations prévues à cette mesure selon les ententes convenues avec les organismes externes par Emploi-Québec. Le nombre prévu de participations s'établit à 109 789.

Des développements informatiques sont en voie de réalisation pour permettre d'obtenir des organismes externes l'information sur la totalité des participations à cette mesure.

Nombre de nouvelles participations à une mesure active : « autres mesures »

La valeur retenue pour l'établissement de la cible à 304 000 participations était d'environ 184 000 participations pour les activités autres que celles couvertes par la mesure « Services d'aide à l'emploi ».

Analyse des résultats

L'absence de passerelle d'échange d'information nous a permis d'inscrire seulement 60 635 participations à la mesure « Services d'aide à l'emploi » pour l'année.

Le nombre de participations à l'ensemble des « Autres mesures » s'établit à 185 048 selon le système ministériel. De plus, Développement des ressources humaines Canada nous a informé de 9 049 autres participations inscrites aux mesures « Achats de formation » et « Partenariat de création d'emploi » dans son système dont 4 149 nous ont été confirmés. Le résultat global s'établit donc 189 197 participations.

La cible des participations, excluant « Services d'aide à l'emploi », est donc atteinte à 102,8 %.

Les données de nouvelles participations à l'ensemble des mesures actives indiquent qu'elles sont le fait de :

- 49 % de femmes et 51 % d'hommes;
- 11,3 % de personnes immigrantes (personnes qui ne sont pas nées au Canada);
- 42,4 % de prestataires de la sécurité du revenu non admissibles au financement d'activités par les montants provenant du Compte d'assurance-emploi;
- 13,6 % de prestataires de la sécurité du revenu admissibles au financement d'activités par les montants provenant du Compte d'assurance-emploi;
- 50,4 % de prestataires de l'assurance-emploi;
- 7,2 % de personnes sans soutien du revenu.

Au delà de cette ventilation des participations par type de clientèle, les données montrent que les participations se retrouvent principalement:

- sous l'axe préparation pour l'emploi dans 60,2 % des cas; et,
- sous l'axe insertion en emploi dans 24,8 % des cas.

Cible 1999-2000

Cet indicateur sera modifié pour la prochaine année et fera état des nouveaux participants aux mesures actives plutôt qu'aux participations.

Pour l'année 1998-1999, les résultats en nombre de participants s'établissent à 53 398 participants enregistrés à la mesure « Services d'aide à l'emploi » et

à 130 968 pour l'ensemble des autres mesures, soit 184 366 participants enregistrés au total. Le suivi a été effectué sur la base des participations en raison de l'incapacité de fournir l'information sur la base de participants par les trois organisations lors de l'établissement des cibles.

La cible de nouveaux participants aux mesures actives a été établie à 153 140 pour la prochaine année en raison de la réduction des budgets disponibles pour initier de nouvelles activités.

Indicateur au Plan d'action annuel	
Nombre de participations à une mesure active dont nombre de participations des jeunes de moins de 30 ans	
Cible :	80 000
Indicateur suivi	
Nombre de nouvelles participations des jeunes de moins de 30 ans à une mesure active	
Résultat :	97 754
Taux d'atteinte :	122,2 %

Établissement de la cible 1998-1999

L'objectif de 80 000 participations pour les jeunes de moins de 30 ans avait été établi sur la base de la représentativité de ce groupe d'âge parmi la population des sans-emploi.

Indicateur suivi

La modification de l'indicateur porte seulement sur son libellé.

Analyse des résultats

Le nombre des jeunes de moins de 30 ans a été calculé en identifiant, dans le fichier des participations, les personnes de cet âge lorsqu'elles amorcent une participation à une mesure active. Les résultats calculés correspondent au « nombre de nouvelles participations des jeunes de moins de 30 ans à une mesure active ».

Le nombre s'élève à 97 754 participations.

Le nombre de jeunes de moins de 30 ans représente 40 % des participations enregistrées aux différentes mesures actives dans les systèmes du Ministère, incluant les participations aux « Services d'aide à l'emploi ». Ce nombre aurait pu être plus élevé si la totalité des participations à cette mesure avait été enregistrée.

Ce taux de participation des jeunes témoigne d'un effort particulier à leur endroit de la part d'Emploi-Québec, car ceux-ci ne représentent que 13 % de la population active et comptent pour 25 % des personnes en chômage³.

Les participations des jeunes se retrouvent principalement sous les axes :

- préparation pour l'emploi (62,4 %);
- insertion en emploi (21,6 %);
- création d'emplois (1,2 %).

La participation des jeunes à l'axe « préparation pour l'emploi » représente 41,3 % du total des participations aux mesures actives regroupées sous cet axe, tandis que leur participation aux mesures regroupées sous les axes « insertion en emploi » et « création d'emplois » est de 35 % et 23 % respectivement.

Près de la moitié (48,8 %) des participations des jeunes se concentrent dans les mesures « Soutien individuel à la formation » (25 209) et « Services d'aide à l'emploi » (22 508). Les activités de formation générale et de formation professionnelle de niveau secondaire représentent 75,1 % des participations des jeunes à la mesure « Soutien individuel à la formation ».

Cible 1999-2000

Le suivi s'effectuera sur la base des participants pour la prochaine année. L'objectif retenu s'établit à 62 000 participants, soit un peu plus de 40 % du total des nouveaux participants prévus pour l'année 1999-2000.

Indicateur au Plan d'action annuel

Nombre d'entreprises aidées par les mesures actives

Cible : supérieure à 6 600

Indicateur suivi

Nombre d'entreprises aidées dans le cadre de la mesure « Concertation pour l'emploi »

Résultat : 2 617 entreprises et 4 829 participants à la mesure « Soutien au travail autonome »

Taux d'atteinte : non-disponible

Établissement de la cible 1998-1999

La cible avait été établie en tenant compte des réalisations en 1997-1998 des trois organisations pour des activités comprises dans la nouvelle mesure « Concertation pour l'emploi ». Cependant, des participations à certaines activités liées à la mesure « Soutien à l'emploi autonome » avaient été retenues pour l'établissement de cette cible, alors qu'elles sont aujourd'hui comptabilisées dans les nouvelles participations des individus aux mesures actives.

Indicateur suivi

Le résultat calculé est le « nombre d'entreprises aidées dans le cadre de la mesure « Concertation pour l'emploi » » en tenant compte du fait que celle-ci est la seule destinée aux entreprises. Aux fins de comparaison avec la cible établie pour cet indicateur, le nombre de participations à la mesure « Soutien au travail autonome » a été calculé et est présenté en parallèle avec le nombre d'entreprises aidées par une mesure active.

Analyse des résultats

Le taux d'atteinte n'a pas été calculé parce que le nombre des interventions auprès des travailleurs autonomes pour l'année 1997-1998 retenu lors de l'établissement de la cible n'a pu être déterminé.

Les entreprises de moins de 10 employés comptent pour 51 % des entreprises aidées. Ce taux s'élève à 74 % si l'on considère le total des entreprises de moins de 50 employés qui ont bénéficié d'une aide d'Emploi-Québec.

Les entreprises à but lucratif et les entreprises sans but lucratif comptent respectivement pour 67 % et 27 % des entreprises bénéficiant de cette mesure. Les municipalités, les organismes gouvernementaux et les organismes parapublics complètent le nombre d'organismes aidés par cette mesure.

Cible 1999-2000

La cible de cet indicateur sera établie pour la prochaine année en tenant compte des résultats obtenus en 1998-1999 sous la mesure « Concertation pour l'emploi ». Les activités liées à la mesure « Soutien au travail autonome » en 1998-1999 n'ont pas été considérées dans l'établissement de la cible fixée à 2 800 pour l'année 1999-2000.

³ L'information sur la représentativité des jeunes dans la population active a été tirée de l'enquête sur la population active réalisée par Statistique Canada.

Indicateur au Plan d'action annuel

Proportion des prestataires de la sécurité du revenu responsables de famille monoparentale qui initieront une participation aux mesures actives

Cible : supérieure à 26,1 %
(correspond à environ 27 000)

Indicateur suivi

Proportion des prestataires de la sécurité du revenu responsables de famille monoparentale qui ont initié une participation aux mesures actives

Résultat : 27,5 %

Taux d'atteinte : 105,4 %

Établissement de la cible 1998-1999

La cible de cet indicateur a été fixée sur la base des résultats obtenus dans le cadre des mesures d'employabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité en 1997-1998.

Indicateur suivi

L'indicateur suivi est celui prévu sauf pour le changement du verbe « initieront » pour « ont initié ».

Analyse des résultats

Le résultat de la « Proportion des prestataires de la sécurité du revenu responsables de famille monoparentale qui ont initié une participation aux mesures actives » a été établi en divisant le nombre de 21 043 prestataires de la sécurité du revenu identifiés comme responsables de famille monoparentale participant à une mesure active par le nombre moyen mensuel de 76 533 prestataires de la sécurité du revenu identifiés comme responsables de famille monoparentale mais ne recevant pas de soutien financier (SOFI).

Malgré la performance obtenue de 105,4 %, ce résultat ne témoigne pas du nombre réel de responsables de famille monoparentale qui ont débuté une participation aux mesures actives d'Emploi-Québec.

En effet, tous les prestataires de la sécurité du revenu responsables de famille monoparentale ayant aussi le statut de participants à l'assurance-emploi sont comptabilisés comme participants de l'assurance-emploi lorsqu'ils amorcent une participation à une mesure active. Le nombre de responsables de famille monoparentale participant aux mesures actives s'élève à 25 024 avec l'addition des responsables de famille monoparentale non prestataires de la sécurité du revenu. Ce nombre représente 13,6 % des nouveaux participants aux mesures.

Cette donnée présente une image plus juste des participations des responsables de famille monoparentale aux mesures actives et de la place qui leur est faite dans les interventions d'Emploi-Québec.

Cible 1999-2000

Pour la prochaine année, le suivi se fera sur la base du « nombre de nouveaux participants aux mesures actives qui sont responsables de famille monoparentale ». Cette nouvelle formulation de l'indicateur du volume des interventions auprès des responsables de famille monoparentale est plus en lien avec le mandat d'Emploi-Québec d'intervenir auprès de l'ensemble des clientèles. L'objectif a été établi à 19 908 nouveaux participants responsables de famille monoparentale.

Indicateur au Plan d'action annuel

Nombre d'apprentis du régime d'apprentissage et du régime de qualifications

Cible : à déterminer

Indicateur suivi

Nombre d'apprentis du régime d'apprentissage et du régime de qualification professionnelle.

Résultat : 497

Établissement de la cible 1998-1999

La décision de réviser le régime d'apprentissage explique celle de ne pas avoir établi de cible de résultats pour l'année 1998-1999.

Analyse des résultats

Les résultats s'établissent de la façon suivante :

- 41 apprentis du régime d'apprentissage;
- 456 apprentis du régime de qualification professionnelle.

Le résultat correspond au total des apprentis à ces deux régimes.

Cible 1999-2000

Aucune cible n'a été fixée pour le régime d'apprentissage parce qu'il est toujours en révision. Un suivi sera quand même effectué pour le régime d'apprentissage.

En revanche, une cible de 900 nouvelles ententes de qualification professionnelle a été établie pour le régime de qualification professionnelle pour l'année 1999-2000.

Le suivi se fera donc pour deux indicateurs distincts quant à ces activités: le nombre d'apprentis au régime d'apprentissage et le nombre d'apprentis au régime de qualification professionnelle.

Indicateur au Plan d'action annuel	
Nombre de personnes évaluées (i.e. à qui on a administré un examen) dans le cadre de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle	
Cible :	3 000
Indicateur suivi	
Nombre d'examens de qualification administrés dans le cadre de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle	
Résultat :	4 370
Taux d'atteinte :	145,7 %

Établissement de la cible 1998-1999

Une cible de 3 000 personnes évaluées avait été établie. Cet objectif correspond à la demande prévue pour ce type de service.

Indicateur suivi et analyse des résultats

Le résultat calculé représente le « nombre d'examens de qualification administrés dans le cadre de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle » et non le « nombre de personnes évaluées » comme le prévoyait l'indicateur. De plus, il inclut le nombre de certificats (50) émis dans le cadre de la certification interprovinciale (Sceau rouge).

Il était impossible de déterminer le nombre de personnes évaluées parce que la structure du fichier dans lequel sont enregistrées les personnes évaluées ne conserve pas l'information par personne mais par examen.

Cible 1999-2000

Aucune cible n'a été fixée car les demandes d'examen sont générées exclusivement par la clientèle, sans influence d'Emploi-Québec. Cet indicateur sera cependant suivi en 1999-2000.

Indicateur au Plan d'action annuel	
Nombre de personnes aidées	

L'indicateur « nombre de personnes aidées » est tiré de l'Entente de gestion où il est précisé à l'annexe 5 qu' « une personne aidée est une personne qui a bénéficié d'une évaluation personnalisée de ses besoins et/ou d'un service personnalisé d'Emploi-Québec ». Les personnes aidées regroupent donc celles qui ont bénéficié de l'aide d'un agent pour évaluer leur employabilité et celles qui ont bénéficié d'une

mesure active, mais n'incluent pas celles qui ont bénéficié du libre-service des Centres locaux d'emploi où elles peuvent avoir accès, notamment, à l'information sur le marché du travail.

Cet indicateur n'a pu être suivi au cours de l'année 1998-1999 en raison de l'absence de support informatique adéquat. Emploi-Québec a commandé les développements informatiques nécessaires à la saisie de l'information pour le calcul des résultats de cet indicateur.

La mise en place en juin 1999 du support informatique prévu dans le cadre de la mise en œuvre de « l'Approche d'intervention/Parcours » permettra de suivre cet indicateur en 1999-2000. Un suivi sera possible mais l'indicateur demeure « à suivre » pour la période 1999-2000, faute de données pour l'année 1998-1999 qui auraient permis d'établir la cible.

Indicateur au Plan d'action annuel	
Nombre d'entreprises aidées	

L'indicateur « nombre d'entreprises aidées » provient aussi de l'Entente de gestion qui définit qu' « une entreprise aidée est une entreprise qui a bénéficié d'une évaluation personnalisée de ses besoins et/ou d'un service personnalisé d'Emploi-Québec ». Il s'agit donc des entreprises qui entrent en contact avec un agent du Centre local d'emploi pour établir un diagnostic de leur situation et évaluer leur besoin d'aide. Ceci exclut les entreprises qui agissent en partenariat avec Emploi-Québec pour offrir des services à ses clients ou qui agissent comme fournisseur de services auprès d'Emploi-Québec.

Comme pour l'indicateur précédent, il fut impossible de déterminer une cible faute de données pertinentes provenant des trois réseaux.

Les services informatiques travaillent à mettre au point un support informatique permettant de suivre les interventions d'Emploi-Québec auprès des entreprises. Ce système sera mis en place progressivement à compter d'octobre 1999. Il ne permettra pas, selon le calendrier d'implantation prévu jusqu'à maintenant, de dénombrer les entreprises aidées avant l'année financière 2000-2001.

Résultats du Plan annuel et Annexe annuelle 1998-1999

(Entente Canada-Québec relative au marché du travail)

A) Généralités

Objectifs

Le Plan annuel et son Annexe annuelle sont élaborés dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail. On y présente :

- les problématiques retenues pour l'ensemble du Québec, liées au marché du travail;
- l'éventail des prestations d'emploi et des mesures de soutien qui sont offertes;
- les coûts projetés d'utilisation des fonds provenant du compte de l'assurance-emploi pour chacun des axes d'intervention;
- les cibles de résultats de l'année 1998-1999 pour chacun des trois indicateurs de base retenus pour la mesure des résultats.

Indicateurs contenus au Plan annuel et Annexe annuelle

Trois indicateurs ont été retenus pour suivre les résultats des interventions prévues au Plan annuel :

- nombre de participations des participants de l'assurance-emploi aux mesures actives;
- nombre de participants de l'assurance-emploi aidés par les mesures actives qui obtiendront un emploi;
- économies au compte de l'assurance-emploi suite à une participation.

Établissement des cibles

Les objectifs de l'année 1998-1999 ont été établis sur la base des résultats prévus pour ces trois indicateurs par Développement des ressources humaines Canada pour l'année 1997-1998. Au moment de l'acceptation des objectifs, les parties avaient convenu de les revoir si les résultats obtenus en 1997-1998 n'étaient pas ceux estimés. Les résultats réels pour l'année 1997-1998 pour les indicateurs « obtention d'un emploi » et « économies au compte de l'assurance-emploi suite une participation » ont été déterminés et communiqués par Développement des ressources humaines Canada en octobre 1998; les objectifs de ces deux indicateurs ont été revus tel que prévu à l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail et ont été

établis à des niveaux inférieurs compte tenu que les résultats réels pour l'année 1997-1998 étaient inférieurs à ceux prévus.

Indicateurs suivis

Bien que les énoncés des indicateurs apparaissant au Plan annuel et Annexe annuelle fassent mention du « nombre de participants de l'assurance-emploi aidés par les mesures actives qui obtiendront un emploi » et des « économies au compte de l'assurance-emploi suite à une participation », les résultats qui ont été compilés pour ces deux indicateurs tiennent compte de résultats d'activités qui ne sont pas des participations à des mesures actives telles que les sessions d'information de groupe. Les indicateurs suivis correspondent à ceux contenus à l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail. Développement des ressources humaines Canada est responsable du calcul des résultats pour ces deux indicateurs, à partir des bases de données transmises par le Québec.

Les résultats colligés sont, pour le premier indicateur, ceux des nouvelles participations des participants de l'assurance-emploi aux mesures actives alors que, pour les deuxième et troisième, ils incluent des résultats générés par des activités autres que les mesures actives.

Le suivi a été fait sur la base de participations comme pour les indicateurs du Plan d'action annuel parce que les données utilisées pour l'établissement des cibles étaient des données de participations.

Les résultats ont été calculés par Emploi-Québec pour le premier indicateur alors que le calcul des résultats pour les indicateurs « obtention d'un emploi » et « économies au compte de l'assurance-emploi » l'ont été par Développement des ressources humaines Canada à partir des bases de données transmises par le Québec.

B) Présentation des résultats

Indicateur au Plan annuel et Annexe annuelle	
Nombre de participations des participants à l'assurance-emploi aux mesures actives	
Cible :	porter ce nombre à plus de 133 410
Indicateur suivi	
Nombre de nouvelles participations des participants à l'assurance-emploi aux mesures actives	
Résultat :	124 947
Taux d'atteinte :	93,7 %

Établissement de la cible 1998-1999

Les résultats prévus par Développement des ressources humaines Canada pour cet indicateur pour l'année 1997-98 s'établissait à 120 810 nouvelles participations à ses mesures. L'objectif pour l'année 1998-1999 a donc été établi à 133 410, soit 10,4 % de plus que le résultat prévu par Développement des ressources humaines Canada. L'objectif de cet indicateur n'a pas été revu en octobre 1998 parce que des résultats réels pour l'année 1997-1998 ne pouvaient être établis en raison notamment de l'impossibilité de dénombrer d'une façon complète les participations à la mesure « Services d'aide à l'emploi ».

Indicateur suivi

Les résultats calculés sont ceux du « nombre des nouvelles participations des participants de l'assurance-emploi aux mesures actives ». L'objectif avait été établi sur la base des participations que Développement des ressources humaines Canada prévoyait générer pour l'année 1997-1998. On peut donc parler de nouvelles participations débutant durant l'année financière.

Les résultats devaient aussi être attribuables à des mesures actives convenues dans le cadre du Plan annuel et Annexe annuelle. Pour tenir compte de cette disposition, des participations de prestataires de l'assurance-emploi à certaines mesures telles que les interventions du « Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion en emploi » et de « Insertion sociale » n'ont pas été considérées dans le dénombrement des participations des participants de l'assurance-emploi.

Le dénombrement des participations s'est avéré complexe parce qu'une partie des nouvelles participations aux mesures actives d'Emploi-Québec des participants de l'assurance-emploi ont été générées directement dans le système de Développement des ressources humaines Canada. Ce choix avait été convenu pour éviter d'ouvrir des dossiers dans le système

du Ministère alors que des dossiers d'individus étaient accessibles dans le système de Développement des ressources humaines Canada. Ce choix réduisait le travail administratif et permettait aux agents de consacrer une plus grande partie de leur temps au service aux individus. On estime à près de 60 000 le nombre de dossiers accessibles qui pouvait être utilisés sans qu'il ne soit nécessaire d'en créer un nouveau.

Analyse des résultats

Emploi-Québec a pu dénombrer, dans les dossiers créés dans le système du Ministère, 115 898 nouvelles participations aux mesures actives prévues par le Plan annuel et Annexe annuelle.

À ce nombre, il faut ajouter 9 049 participations qui ont pu être dénombrées dans le système de Développement des ressources humaines Canada pour les mesures « Achats de formation » et « Partenariats pour la création d'emplois ». Le nombre total de participations s'établit donc à 124 947, soit 93,7 % de l'objectif.

Contrairement à l'objectif qui avait été établi sur la base de participations prévues à certaines mesures en 1997-1998, les résultats pour l'année 1998-1999 sont des participations effectivement enregistrées.

Des participations pourraient être ajoutées si on tenait compte de celles prévues à la mesure « Services d'aide à l'emploi » qui n'ont pu être comptabilisées en raison de l'absence d'un lien informatique efficace avec les organismes externes pour dénombrer ces participations. Un suivi exécuté sur cette même base nous aurait sans doute permis d'atteindre notre objectif. Des outils informatiques sont présentement en développement pour corriger cette situation.

Les participations enregistrées dans le système du Ministère montrent que 64 189 sont attribuables à des prestataires actifs de l'assurance-emploi et 51 709 à des participants admissibles à l'assurance-emploi. Emploi-Québec a donc servi une majorité de prestataires actifs, soit 55,4 % des participants de l'assurance-emploi ayant bénéficié d'une mesure active.

La sélection de participants de l'assurance-emploi par Emploi-Québec a permis d'identifier 28 718 personnes bénéficiant de la sécurité du revenu qui étaient aussi admissibles à l'assurance-emploi, soit 5 969 prestataires actifs et 22 749 participants admissibles à l'assurance-emploi. Ce total représente 24,8 % de la clientèle des participants admissibles à l'assurance-emploi sélectionnés.

Indicateur au Plan annuel et Annexe annuelle

Nombre de participants à l'assurance-emploi aidés par les mesures actives qui obtiendront un emploi

Cible : porter ce nombre à plus de 43 261

Indicateur suivi

Nombre de participants à l'assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention

Résultat : 49 645

Taux d'atteinte : 114,8 %

Indicateur suivi

Le calcul des résultats pour cet indicateur a été effectué par Développement des ressources humaines Canada selon la méthode prévue à l'entente Canada-Québec relative au marché du travail à partir des données transmises par le Québec. La cible originale avait été établie à 48 832 sur la base des résultats attendus par Développement des ressources humaines Canada, soit 44 232 obtentions d'emploi pour l'année 1997-1998, haussés de 10,4 % pour tenir compte de l'augmentation budgétaire. Lors de la publication par Développement des ressources humaines Canada en octobre 1998 du résultat réel de 39 328 obtentions d'emploi réalisées en 1997-1998, la cible a été réduite à 43 261 obtentions d'emploi.

Le calcul des résultats se fait à partir d'un fichier informatique, préparé par la direction des services informatiques du Ministère, contenant les participations des prestataires de l'assurance-emploi. Ce fichier est transmis à Développement des ressources humaines Canada qui le joint au fichier des dossiers de participants contenu dans son système informatique. L'agrégation de ces deux fichiers permet d'en constituer un nouveau regroupant l'ensemble des participations contenues dans les systèmes du Ministère et de Développement des ressources humaines Canada. Ce fichier est par la suite comparé avec le système de paiement d'assurance-emploi où sont calculées d'une façon automatisée les « obtentions d'emploi » et les « économies réalisées au compte de l'assurance-emploi en raison de retour au travail de participants de l'assurance-emploi ayant bénéficié d'une intervention ».

Indicateur au Plan annuel et Annexe annuelle

Économies au compte d'assurance-emploi suite à une participation à une mesure active

Cible : porter ce nombre à plus de 106 943 439 \$⁴

Indicateur suivi

Économies au compte d'assurance-emploi suite à une intervention.

Résultat : 109 717 320 \$

Taux d'atteinte : 102,6 %

Établissement de la cible 1997-1998

La cible originale était de 146, M \$. Sur réception des résultats réels obtenus par Développement des ressources humaines Canada pour l'année 1997-1998, la cible a été réduite à 116 242 868 \$. Lors du traitement des données pour déterminer le montant des économies pour l'année 1998-1999 et ainsi évaluer le niveau d'atteinte par Emploi-Québec de cet indicateur, Développement des ressources humaines Canada a réalisé que le modèle informatisé permettant de calculer les économies n'était pas conforme. Une correction y a été apportée pour le rendre conforme au modèle prévu. Ce changement, s'il avait été en vigueur au moment du calcul des résultats réels de Développement des ressources humaines Canada pour l'année 1997-1998, aurait entraîné une réduction du résultat de l'ordre de 8,0 % selon les représentants de Développement des ressources humaines Canada. Ce changement s'applique à l'ensemble des provinces. À la lumière de cette information, la cible pour l'année 1998-1999 doit être réduite et établie à 106 943 439 \$. Ce changement de la cible est nécessaire pour permettre la comparaison des résultats calculés pour l'année 1998-1999 sur la même base que celle utilisée pour établir la cible.

Indicateur suivi

Tel que prévu, les économies ont été calculées par DRHC à partir des données transmises par le Québec.

⁴ La cible a été révisée pour tenir compte de la modification du modèle informatique utilisé par DRHC pour calculer les économies au compte d'assurance-emploi lors du traitement final des données pour l'année 1998-1999.

Éléments prévus par la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre

La loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre (Loi 90), dont l'objectif principal est d'améliorer la qualification de la main-d'oeuvre et de favoriser ainsi, notamment, l'emploi, prévoit que tout employeur dont la masse salariale est d'au moins 250 000 \$ est tenu d'investir au minimum 1 % de celle-ci au développement de la formation de ses employés, incluant les apprentis et les stagiaires qu'il accueille.

À défaut de se conformer à cette obligation, le montant total ou le solde de la somme non investie est versé au Fonds national de formation de la main-d'oeuvre.

L'entrée en vigueur de cette loi s'est échelonnée sur trois ans touchant d'abord, le 1^{er} janvier 1996, les entreprises dont la masse salariale est de 1 M \$ et plus, puis, le 1^{er} janvier 1997, celles dont la masse salariale est de 500 000 \$ et plus, et, finalement, depuis le 1^{er} janvier 1998, les entreprises ayant une masse salariale d'au moins 250 000 \$.

L'administration de cette loi et du Fonds relève de la responsabilité d'Emploi-Québec, alors que le ministère du Revenu du Québec en gère la portion fiscale, c'est-à-dire que, d'une part, il reçoit et traite les formulaires contenant les déclarations des employeurs relatives à leurs dépenses de formation et, d'autre part, il perçoit les sommes qui n'ont pas été investies en formation et les remet au Fonds national de formation de la main-d'oeuvre. En vertu de cette loi, il faudra prochainement déposer un rapport à l'Assemblée nationale.

Les résultats⁵ suivants portent sur les employeurs assujettis en 1996, soit ceux ayant déclaré une masse salariale d'au moins 1 M \$.

Nombre d'employeurs	8 107
Nombre d'employés	2 619 523
Masse salariale (en milliers de dollars)	52 056 620,0 \$
Dépenses de formation (en milliers de dollars)	1 178 685,4 \$
Rapport dépenses de formation / masse salariale	2,26 %
Cotisations versées au Fonds national de formation (en milliers de dollars)	14 531,5 \$
Rapport cotisations au fonds/dépenses de formation	1,23 %

Ces données sont établies en date du 9 octobre 1998 et s'appliquent à quelque 88 % des employeurs assujettis en 1996. Les autres employeurs (12 %) seront dénombrés lorsque le ministère du Revenu aura indiqué que les sommes qu'ils ont déclarées à titre de dépenses de formation ou de cotisations au Fonds atteignent au moins 1 % de la masse salariale de leur entreprise.

Ces résultats attestent du bien-fondé de cette loi puisque la part des cotisations versées par ces employeurs au Fonds ne représente que 1,23 % des dépenses totales investies en formation. Il est également intéressant de constater que les employeurs dont la masse salariale est égale ou supérieure à 1 M \$ consacrent à leurs employés des dépenses de formation plus de deux fois plus élevées que le minimum fixé par la loi.

⁵ Quoique ces données se rapportent à une large majorité d'employeurs assujettis en 1996, elles ne seront définitives qu'à l'expiration du délai dont dispose le ministère du Revenu pour procéder à leur vérification. En outre, les données sur les dépenses de formation déclarées pourraient être inférieures à celles qui ont effectivement été engagées si les employeurs n'ont pas déposé au ministère du Revenu un relevé exhaustif de ces dépenses, se contentant de ne déclarer que celles correspondant à 1 % de leur masse salariale. Par contre, les dépenses déclarées pourraient aussi bien être surestimées si nombre d'employeurs se sont prévalus de la disposition légale leur permettant de comptabiliser les dépenses faites en 1995, année précédant celle du début de leur assujettissement à la loi.

Renseignements et plaintes ⁶

Les demandes de renseignements

Du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 1999, 81 170 demandes de renseignements concernant Emploi-Québec ont été traitées par le Bureau des renseignements et plaintes du ministère de la Solidarité sociale, soit une moyenne de 6 764 appels par mois. Le motif le plus fréquemment invoqué fut le « Supplément de retour au travail ». La mise en vigueur de cette mesure en juin 1998 a suscité un intérêt peu commun, avec 4 253 appels au cours de ce mois et 9 034 pour l'ensemble de l'année.

Parmi l'ensemble des demandes de renseignement, 33 % ont nécessité une référence aux unités administratives concernées du réseau d'Emploi-Québec.

Les plaintes

Deux types de plaintes sont traitées par le Bureau des renseignements et plaintes :

- Les plaintes de niveau 1 qui se règlent par des explications données directement par le Bureau des renseignements et plaintes au client, la plupart du temps au téléphone.

Au cours de la dernière année, 1 630 plaintes de niveau 1 relatives aux services offerts par Emploi-Québec ont été traitées par le Bureau des renseignements et plaintes.

- Les plaintes de niveau 2 peuvent être téléphoniques ou écrites.

Les plaintes téléphoniques nécessitent une intervention aux paliers local ou régional d'Emploi-Québec. Du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 1999, 846 plaintes téléphoniques de niveau 2 ont été traitées.

Les plaintes écrites sont adressées à la Ministre ou directement au Bureau des renseignements et plaintes et nécessitent habituellement une intervention aux paliers local ou régional. Les attachés politiques du cabinet de la Ministre répondent personnellement aux demandes qui lui sont adressées et qui ont été transmises par des citoyens, ce qui nécessite dans ces cas, la préparation d'un projet de lettre pour signature. Par ailleurs, lorsque la demande a été transmise par un député ou un ministre, un projet de lettre est préparé pour la signature de la Ministre.

En 1998-1999, 275 plaintes écrites ont été traitées.

C'est donc un total de 2 751 situations de plaintes qui ont fait l'objet d'un traitement. Sur les 1 121 plaintes de niveau 2 (écrites ou téléphoniques), des correctifs ont été apportés dans 18 % des dossiers par les Centres locaux d'emploi. En outre, 6 % des plaintes de niveau 2 portaient sur le service à la clientèle.

Une étude sur la satisfaction de la clientèle est présentement en cours. Les résultats ne seront pas disponibles avant l'automne 1999.

⁶ Les informations présentées dans cette section sont tirées du Rapport sur les demandes de renseignements et les plaintes traitées par le Bureau des renseignements et plaintes, 17 mai 1999.

Ressources financières

En 1998-1999, Emploi-Québec a bénéficié d'un budget de 868,3 M \$ au Fonds de développement du marché du travail (FDMT) dont 162,1 M \$ en budget d'administration et 706,2 M \$ en budget d'intervention.

Budget d'intervention

Ce budget est constitué de crédits provenant du Compte d'assurance-emploi et du Fonds du Québec.

Compte d'assurance-emploi

Dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail, un montant de 527,0 M \$, provenant du Compte d'assurance-emploi, était rendu disponible au Québec pour financer les mesures actives d'emploi. Le montant originalement prévu à l'Entente a été confirmé à 527,6 M \$. Une partie de cette somme a été affectée à des activités centralisées :

- un transfert de 5,8 M \$ au ministère des Régions dans le but de financer la mise en œuvre des Centres locaux de développement qui avaient la responsabilité d'agir comme groupe coordonnateur pour parachever les activités entreprises par Développement des ressources humaines Canada sous la mesure « Travail indépendant » et de soutenir les Centres locaux d'emploi dans la mise en œuvre de la mesure « Soutien au travail autonome »;
- un transfert de crédits de 20 M \$ au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la gestion de la mesure « Achats de formation »;
- un montant de 12,2 M \$ a été converti en budget d'administration pour couvrir des frais d'administration liés à la mesure « Achats de formation ».

À la suite de ces transferts de crédits, le montant provenant du Compte d'assurance-emploi qui a été rendu disponible aux différents paliers opérationnels aux fins d'investir dans les mesures actives s'établit à 489,6 M \$.

Fonds du Québec

Un montant de 216,6 M \$, provenant de crédits québécois auparavant administrés par la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM) et par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité dans le cadre des programmes de main-d'œuvre, de développement de l'employabilité et d'aide à l'emploi, a aussi été crédité au Fonds de développement du marché du travail (FDMT).

Le budget total d'intervention disponible aux opérations durant l'année 1998-1999 s'élève à 706,2 M \$.

Le budget d'intervention du FDMT est en bonne partie administré par les directions régionales et locales dans le cadre de l'application des mesures actives d'emploi; certaines mesures sont administrées centralement. Les directions régionales obtiennent, en début d'exercice financier, une enveloppe budgétaire qu'elles répartissent aux niveaux régional et local selon des critères de répartition des ressources déterminés par les Conseils régionaux des partenaires du marché du travail.

La dépense totale du FDMT pour 1998-1999 correspond au budget, soit 706,2 M \$, auquel s'ajoute un montant de 74,4 M \$ rendu disponible par Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Cette somme est liée aux versements des allocations d'aide à l'emploi pour des contrats signés avant le 1^{er} avril 1998 et déduits du montant à recevoir du gouvernement fédéral en vertu de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail.

Une ventilation des dépenses est présentée en annexe :

annexe A1 : dépenses par mesure;

annexe A2 : dépenses par région;

annexe A3 : dépenses au 31 mars 1999 par région et par mesure.

Budget d'administration

Le budget d'administration alloué pour assumer les coûts de fonctionnement et ceux rattachés à la rémunération des employés est de 162,1 M \$. Ce montant inclut les dépenses de la Commission des partenaires du marché du travail et de son secrétariat, mais exclut toutefois les coûts liés aux services rendus à Emploi-Québec par les services centraux du Ministère qui sont évalués à plus de 15 M \$.

Le budget d'administration a été financé en partie par des contributions fédérales qui s'élèvent à 88 M \$:

- frais d'administration de base : 55 M \$;
- frais d'administration reliés à la mesure « Achats de formation » : 12,2 M \$;
- coût des loyers : 0,7 M \$;
- coût des systèmes informatiques : 19,1 M \$;
- coût d'aménagement des employés fédéraux transférés : 1 M \$.

Seulement 65,1 M \$, correspondant à une partie de ce financement, ont constitué le budget d'administration du FDMT. Le solde a été ajouté aux crédits d'administration du Ministère pour une gestion centrale des budgets de l'informatique, des loyers et de la téléphonie.

En 1998-1999, un total de 2 965,5 employés temps complet ont été rémunérés par Emploi-Québec.

La ventilation des dépenses d'administration par région est présentée à l'annexe A4.

Perspectives 1999-2000

L'expérience de la première année a permis à Emploi-Québec de mesurer avec plus de justesse l'ampleur des difficultés et de la complexité d'implanter la gestion par résultats, tout en procédant à une réorganisation majeure des services publics d'emploi, de l'offre de service et des systèmes informatiques afférents. Les nombreuses leçons de cette expérience seront mises à profit pour planifier encore plus finement la suite des opérations.

Au cours de l'exercice 1999-2000, Emploi-Québec va s'efforcer d'améliorer sa performance en poursuivant la mise en place des Centres locaux d'emploi, en consolidant l'offre de services et en développant un système de suivi des indicateurs qui donne un meilleur accès aux résultats.

De fait, une des principales orientations de son prochain Plan d'action annuel est de faire d'**Emploi-Québec un service public d'emploi performant et profitable pour ses clients**. Bon nombre de stratégies qui seront adoptées à cette fin ont été amorcées au cours de la dernière année. Il s'agit notamment de rendre opérationnel un dispositif permettant de repérer les clientèles à risque de chômage prolongé et de mettre en application les orientations retenues à l'égard du recours aux services externes ainsi que de l'offre intégrée de services aux entreprises.

De plus, les outils libre-service d'aide au placement (les guichets info-emploi et les salles multiservices) seront installés dans l'ensemble des CLE en même temps que seront développés d'autres produits d'information sur le marché du travail.

L'intervention auprès des clients sera renforcée du fait que leurs besoins seront évalués de façon systématique pour les diriger vers les mesures et les services pertinents; le cas échéant, des parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi seront établis.

Sur le plan informatique, deux systèmes intégrés seront implantés pour faire le suivi des indicateurs du Plan d'action annuel et pour disposer d'informations de gestion nécessaires à la bonne marche des opérations. Un système de reddition de comptes sera également mis en place.

Le Plan d'action annuel 1999-2000 compte quatre autres orientations et des stratégies afférentes, incluant la mise en place d'une nouvelle mesure de formation dont les paramètres ont été définis l'année précédente.

Par ailleurs, Emploi-Québec implantera, à la demande du Conseil des ministres, des stratégies d'intervention adaptées aux besoins particuliers des membres de certains groupes aux prises avec des obstacles plus grands à surmonter sur le plan de l'emploi. Ces groupes comprennent les femmes, les personnes handicapées, les immigrants et les nouveaux arrivants ainsi que les jeunes de moins de 30 ans.

La tâche qui attend Emploi-Québec au cours de sa deuxième année en tant qu'unité autonome de service sera aussi considérable qu'en 1998-1999. L'exemple suivant illustre bien la somme de travail qui attend son personnel : il est prévu que la formation des agents d'aide à l'emploi, qui travaillent directement avec la clientèle, sera de 19 jours-personne et totalisera 31 599 jours-personne, soit une hausse de 26 % par rapport à l'année précédente.

Somme toute, Emploi-Québec va élargir l'éventail de ses services, appliquer de façon soutenue les principes de décentralisation, d'imputabilité, de gestion par résultats et de concertation qui guident ses interventions et s'appliquer à être un service public universel dont la préoccupation principale est de répondre avec succès aux besoins d'emploi et de main-d'œuvre de la population du Québec.

Annexes

Annexe A1

Fonds de développement du marché du travail Dépenses 1998-1999 Mesures centrales et régionales

	Dépenses en date du 31 mars (K \$)
Mesures régionales	
Anciennes mesures MES	
Mesures désignées	11 451,6 \$
Mesures non désignées	164,6 \$
Programmes d'aide à l'intégration à l'emploi	17 072,2 \$
	28 688,4 \$
Mesures DRHC	225 597,2 \$
Nouvelles mesures Emploi-Québec	
Achats de formation	59 190,7 \$
Boulot vers	20,0 \$
Concertation pour l'emploi	39 741,4 \$
Ententes avec autochtones	2 166,0 \$
EXTRA (Insertion sociale)	11 807,4 \$
Projets de formation axés sur l'emploi	32 770,3 \$
Projets de préparation à l'emploi	54 319,4 \$
Projets locaux de développement des compétences	5 415,6 \$
Recherche et innovation	259,6 \$
Service d'aide à l'emploi	42 061,3 \$
Soutien au travail autonome	22 947,2 \$
Soutien individuel à la formation	99 718,6 \$
Subventions salariales d'insertion en emploi	91 830,4 \$
Intervention sectorielle	47,9 \$
	462 295,8 \$
Autres dépenses non liées à une participation	
Frais d'aide à l'emploi non liés à une activité	7 396,8 \$
Supplément de retour au travail	17 124,9 \$
Prestations spéciales non ventilées	531,1 \$
	25 052,8 \$
Sous-total des mesures régionales	741 634,2 \$
Mesures centrales	
SPRINT	27 138,1 \$
Intervention sectorielle	8 099,0 \$
CSST – PATA	2 534,0 \$
Autres dépenses	1 186,8 \$
	38 957,9 \$
GRAND TOTAL	780 592,1 \$

Inclut une dépense de 74,5 M \$ financée par DRHC.
Source: Direction du budget et des opérations financières (DBOF)

Annexe A2

Fonds de développement du marché du travail Dépenses 1998-1999

Régions	Dépenses en date du 31 mars (K \$)
Abitibi-Témiscamingue	20 861,4 \$
Bas St-Laurent	35 358,8 \$
Centre-du-Québec	25 076,3 \$
Chaudière-Appalaches	33 636,7 \$
Côte-Nord	10 333,8 \$
Estrie	31 026,0 \$
Gaspésie/îles-de-la-Madeleine	30 898,4 \$
Île de Montréal	188 119,3 \$
Lanaudière	31 185,8 \$
Laurentides	37 864,2 \$
Laval	26 385,7 \$
Mauricie	37 526,2 \$
Montréal	96 699,1 \$
Nord-du-Québec	4 830,3 \$
Outaouais	28 376,5 \$
Québec	64 074,9 \$
Saguenay-Lac-St-Jean	40 718,6 \$
Ajustements hébergés	28,4 \$
Total des ajustements nets mesures DRHC	(1 366,2) \$
GRAND TOTAL	741 634,2 \$

Inclut la portion régionale de la dépense de 74,5 M \$ financée par DRHC.
Source: Direction du budget et des opérations financières (DBOF)

Annexe A3

**Fonds de développement du marché du travail
Dépenses 1998-1999
(intervenants externes et participations)
Par région et par mesure**

Abitibi-Témiscamingue	
Mesures	Dépenses en date du 31 mars (K \$)
Anciennes mesures MES	
Mesures désignées	230,4 \$
Mesures non désignées	3,1 \$
Programmes d'aide à l'intégration à l'emploi	492,6 \$
	726,1 \$
Mesures DRHC	
Mesures DRHC	5 601,8 \$
	5 601,8 \$
Nouvelles mesures Emploi-Québec	
Achats de formation	1 849,7 \$
Concertation pour l'emploi	1 594,9 \$
EXTRA (Insertion sociale)	220,6 \$
Projets de formation axés sur l'emploi	251,2 \$
Projets de préparation à l'emploi	1 263,1 \$
Projets locaux de développement des compétences	407,8 \$
Service d'aide à l'emploi	624,5 \$
Soutien au travail autonome	823,6 \$
Soutien individuel à la formation	3 571,3 \$
Subventions salariales d'insertion en emploi	3 013,6 \$
	13 620,3 \$
Autres dépenses non liées à une participation	
Frais d'aide à l'emploi non liés à une activité	403,9 \$
Supplément de retour au travail	500,9 \$
Prestations spéciales non ventilées	8,4 \$
	913,2 \$
Total Région:	20 861,4 \$

Inclut la portion régionale de la dépense de 74,5 M \$ financée par DRHC.
Source : Direction du budget et des opérations financières (DBOF)

Annexe A3

**Fonds de développement du marché du travail
Dépenses 1998-1999
(intervenants externes et participations)
Par région et par mesure**

Bas St-Laurent	
Mesures	Dépenses en date du 31 mars (K \$)
Anciennes mesures MES	
Mesures désignées	254,7 \$
Mesures non désignées	4,2 \$
Programmes d'aide à l'intégration à l'emploi	1 191,7 \$
	1 450,6 \$
Mesures DRHC	
Mesures DRHC	7 556,0 \$
	7 556,0 \$
Nouvelles mesures Emploi-Québec	
Achats de formation	3 553,8 \$
Concertation pour l'emploi	3 466,5 \$
EXTRA (Insertion sociale)	345,4 \$
Projets de formation axés sur l'emploi	826,6 \$
Projets de préparation à l'emploi	1 903,5 \$
Projets locaux de développement des compétences	180,0 \$
Recherche et innovation	151,9 \$
Service d'aide à l'emploi	1 526,3 \$
Soutien au travail autonome	1 624,8 \$
Soutien individuel à la formation	5 630,2 \$
Subventions salariales d'insertion en emploi	6 001,5 \$
	25 210,5 \$
Autres dépenses non liées à une participation	
Frais d'aide à l'emploi non liés à une activité	482,4 \$
Supplément de retour au travail	652,1 \$
Prestations spéciales non ventilées	7,2 \$
	1 141,7 \$
Total Région :	35 358,8 \$

Inclut la portion régionale de la dépense de 74,5 M \$ financée par DRHC.
Source : Direction du budget et des opérations financières (DBOF)

Annexe A3

**Fonds de développement du marché du travail
Dépenses 1998-1999
(intervenants externes et participations)
Par région et par mesure**

Centre-du-Québec	
Mesures	Dépenses en date du 31 mars (K \$)
Anciennes mesures MES	
Mesures désignées	261,4 \$
Mesures non désignées	2,3 \$
Programmes d'aide à l'intégration à l'emploi	571,7 \$
	835,4 \$
Mesures DRHC	
Mesures DRHC	9 447,2 \$
	9 447,2 \$
Nouvelles mesures Emploi-Québec	
Achats de formation	1 903,3 \$
Concertation pour l'emploi	913,4 \$
EXTRA (Insertion sociale)	248,1 \$
Projets de formation axés sur l'emploi	1 206,3 \$
Projets de préparation à l'emploi	2 078,6 \$
Projets locaux de développement des compétences	296,6 \$
Service d'aide à l'emploi	1 208,2 \$
Soutien au travail autonome	1 071,3 \$
Soutien individuel à la formation	1 674,5 \$
Subventions salariales d'insertion en emploi	3 358,8 \$
	13 959,1 \$
Autres dépenses non liées à une participation	
Frais d'aide à l'emploi non liés à une activité	176,7 \$
Supplément de retour au travail	647,2 \$
Prestations spéciales non ventilées	10,7 \$
	834,6 \$
Total Région :	25 076,3 \$

Inclut la portion régionale de la dépense de 74,5 M \$ financée par DRHC.
Source : Direction du budget et des opérations financières (DBOF)

Annexe A3

**Fonds de développement du marché du travail
Dépenses 1998-1999
(intervenants externes et participations)
Par région et par mesure**

Chaudière-Appalaches	
Mesures	Dépenses en date du 31 mars (K \$)
Anciennes mesures MES	
Mesures désignées	250,0 \$
Mesures non désignées	4,2 \$
Programmes d'aide à l'intégration à l'emploi	733,0 \$
	987,2 \$
Mesures DRHC	
Mesures DRHC	12 495,1 \$
	12 495,1 \$
Nouvelles mesures Emploi-Québec	
Achats de formation	3 134,9 \$
Concertation pour l'emploi	1 570,3 \$
EXTRA (Insertion sociale)	529,9 \$
Projets de formation axés sur l'emploi	1501,5 \$
Projets de préparation à l'emploi	1 384,3 \$
Projets locaux de développement des compétences	166,9 \$
Recherche et innovation	11,7 \$
Service d'aide à l'emploi	2 190,5 \$
Soutien au travail autonome	1 643,4 \$
Soutien individuel à la formation	4 033,8 \$
Subventions salariales d'insertion en emploi	3 104,5 \$
	19 271,7 \$
Autres dépenses non liées à une participation	
Frais d'aide à l'emploi non liés à une activité	131,1 \$
Supplément de retour au travail	743,3 \$
Prestations spéciales non ventilées	8,3 \$
	882,7 \$
Total Région :	33 636,7 \$

Inclut la portion régionale de la dépense de 74,5 M \$ financée par DRHC.
Source : Direction du budget et des opérations financières (DBOF)

Annexe A3

**Fonds de développement du marché du travail
Dépenses 1998-1999
(intervenants externes et participations)
Par région et par mesure**

Côte-Nord	
Mesures	Dépenses en date du 31 mars (K \$)
Anciennes mesures MES	
Mesures désignées	119,7 \$
Mesures non désignées	2,5 \$
Programmes d'aide à l'intégration à l'emploi	245,0 \$
	367,2 \$
Mesures DRHC	
Mesures DRHC	2 816,6 \$
	2 816,6 \$
Nouvelles mesures Emploi-Québec	
Achats de formation	955,9 \$
Concertation pour l'emploi	619,4 \$
EXTRA (Insertion sociale)	256,7 \$
Projets de formation axés sur l'emploi	96,3 \$
Projets de préparation à l'emploi	529,6 \$
Projets locaux de développement des compétences	239,2 \$
Service d'aide à l'emploi	614,7 \$
Soutien au travail autonome	296,1 \$
Soutien individuel à la formation	1 237,2 \$
Subventions salariales d'insertion en emploi	1 790,8 \$
	6 635,9 \$
Autres dépenses non liées à une participation	
Frais d'aide à l'emploi non liés à une activité	162,8 \$
Supplément de retour au travail	339,6 \$
Prestations spéciales non ventilées	11,7 \$
	514,1 \$
Total Région :	10 333,8 \$

Inclut la portion régionale de la dépense de 74,5 M \$ financée par DRHC.
Source : Direction du budget et des opérations financières (DBOF)

Annexe A3

**Fonds de développement du marché du travail
Dépenses 1998-1999
(intervenants externes et participations)
Par région et par mesure**

Estrie	
Mesures	Dépenses en date du 31 mars (K \$)
Anciennes mesures MES	
Mesures désignées	386,2 \$
Mesures non désignées	3,4 \$
Programmes d'aide à l'intégration à l'emploi	465,0 \$
	854,6 \$
Mesures DRHC	
Mesures DRHC	10 316,2 \$
	10 316,2 \$
Nouvelles mesures Emploi-Québec	
Achats de formation	1 870,7 \$
Concertation pour l'emploi	3 187,0 \$
EXTRA (Insertion sociale)	441,1 \$
Projets de formation axés sur l'emploi	392,0 \$
Projets de préparation à l'emploi	3 268,1 \$
Projets locaux de développement des compétences	452,8 \$
Recherche et innovation	23,2 \$
Service d'aide à l'emploi	2 971,2 \$
Soutien au travail autonome	703,7 \$
Soutien individuel à la formation	2 318,8 \$
Subventions salariales d'insertion en emploi	3 114,8 \$
	16 743,4 \$
Autres dépenses non liées à une participation	
Frais d'aide à l'emploi non liés à une activité	252,5 \$
Supplément de retour au travail	846,6 \$
Prestations spéciales non ventilées	12,7 \$
	1 111,8 \$
Total Région :	31 026,0 \$

Inclut la portion régionale de la dépense de 74,5 M \$ financée par DRHC.
Source : Direction du budget et des opérations financières (DBOF)

Annexe A3

**Fonds de développement du marché du travail
Dépenses 1998-1999
(intervenants externes et participations)
Par région et par mesure**

Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	
Mesures	Dépenses en date du 31 mars (K \$)
Anciennes mesures MES	
Mesures désignées	238,5 \$
Mesures non désignées	0,4 \$
Programmes d'aide à l'intégration à l'emploi	627,8 \$
	866,7 \$
Mesures DRHC	
Mesures DRHC	5 402,4 \$
	5 402,4 \$
Nouvelles mesures Emploi-Québec	
Achats de formation	1 614,6 \$
Concertation pour l'emploi	3 463,7 \$
EXTRA (Insertion sociale)	460,4 \$
Projets de formation axés sur l'emploi	677,4 \$
Projets de préparation à l'emploi	334,9 \$
Projets locaux de développement des compétences	548,8 \$
Recherche et innovation	10,9 \$
Service d'aide à l'emploi	457,8 \$
Soutien au travail autonome	729,1 \$
Soutien individuel à la formation	1 985,4 \$
Subventions salariales d'insertion en emploi	13 266,2 \$
	23 549,2 \$
Autres dépenses non liées à une participation	
Frais d'aide à l'emploi non liés à une activité	323,7 \$
Supplément de retour au travail	751,7 \$
Prestations spéciales non ventilées	4,7 \$
	1 080,1 \$
Total Région :	30 898,4 \$

Inclut la portion régionale de la dépense de 74,5 M \$ financée par DRHC.
Source : Direction du budget et des opérations financières (DBOF)

Annexe A3

**Fonds de développement du marché du travail
Dépenses 1998-1999
(intervenants externes et participations)
Par région et par mesure**

Île de Montréal	
Mesures	Dépenses en date du 31 mars (K \$)
Anciennes mesures MES	
Mesures désignées	4 243,9 \$
Mesures non désignées	70,5 \$
Programmes d'aide à l'intégration à l'emploi	5 651,8 \$
	9 966,2 \$
Mesures DRHC	
Mesures DRHC	52 716,7 \$
	52 716,7 \$
Nouvelles mesures Emploi-Québec	
Achats de formation	13 498,2 \$
Boulot vers	20,0 \$
Concertation pour l'emploi	9 758,9 \$
EXTRA (Insertion sociale)	3 461,6 \$
Projets de formation axés sur l'emploi	9 536,5 \$
Projets de préparation à l'emploi	20 472,0 \$
Projets locaux de développement des compétences	410,9 \$
Service d'aide à l'emploi	10 554,3 \$
Soutien au travail autonome	4 884,6 \$
Soutien individuel à la formation	27 130,7 \$
Subventions salariales d'insertion en emploi	19 420,6 \$
	119 148,3 \$
Autres dépenses non liées à une participation	
Frais d'aide à l'emploi non liés à une activité	1 588,0 \$
Supplément de retour au travail	4 462,5 \$
Prestations spéciales non ventilées	237,6 \$
	6 288,1 \$
Total Région :	188 119,3 \$

Inclut la portion régionale de la dépense de 74,5 M \$ financée par DRHC.
Source : Direction du budget et des opérations financières (DBOF)

Annexe A3

**Fonds de développement du marché du travail
Dépenses 1998-1999
(intervenants externes et participations)
Par région et par mesure**

Lanaudière	
Mesures	Dépenses en date du 31 mars (K \$)
Anciennes mesures MES	
Mesures désignées	375,3 \$
Mesures non désignées	4,4 \$
Programmes d'aide à l'intégration à l'emploi	663,7 \$
	1 043,4 \$
Mesures DRHC	
Mesures DRHC	10 952,7 \$
	10 952,7 \$
Nouvelles mesures Emploi-Québec	
Achats de formation	2 860,2 \$
Concertation pour l'emploi	1 623,6 \$
EXTRA (Insertion sociale)	600,1 \$
Projets de formation axés sur l'emploi	1 215,8 \$
Projets de préparation à l'emploi	1 469,8 \$
Projets locaux de développement des compétences	136,4 \$
Service d'aide à l'emploi	2 456,9 \$
Soutien au travail autonome	773,1 \$
Soutien individuel à la formation	3 574,4 \$
Subventions salariales d'insertion en emploi	3 283,6 \$
	17 993,9 \$
Autres dépenses non liées à une participation	
Frais d'aide à l'emploi non liés à une activité	478,0 \$
Supplément de retour au travail	694,5 \$
Prestations spéciales non ventilées	23,3 \$
	1 195,8 \$
Total Région :	31 185,8 \$

Inclut la portion régionale de la dépense de 74,5 M \$ financée par DRHC.
Source : Direction du budget et des opérations financières (DBOF)

Annexe A3

**Fonds de développement du marché du travail
Dépenses 1998-1999
(intervenants externes et participations)
Par région et par mesure**

Laurentides	
Mesures	Dépenses en date du 31 mars (K \$)
Anciennes mesures MES	
Mesures désignées	492,7 \$
Mesures non désignées	4,3 \$
Programmes d'aide à l'intégration à l'emploi	1 036,9 \$
	1 533,9 \$
Mesures DRHC	
Mesures DRHC	13 726,6 \$
	13 726,6 \$
Nouvelles mesures Emploi-Québec	
Achats de formation	3 126,4 \$
Concertation pour l'emploi	1 334,8 \$
EXTRA (Insertion sociale)	661,3 \$
Projets de formation axés sur l'emploi	869,4 \$
Projets de préparation à l'emploi	2 067,4 \$
Projets locaux de développement des compétences	297,6 \$
Recherche et innovation	38,6 \$
Service d'aide à l'emploi	2 650,7 \$
Soutien au travail autonome	1 309,7 \$
Soutien individuel à la formation	5 091,1 \$
Subventions salariales d'insertion en emploi	3 838,0 \$
	21 285,0 \$
Autres dépenses non liées à une participation	
Frais d'aide à l'emploi non liés à une activité	240,6 \$
Supplément de retour au travail	1 062,1 \$
Prestations spéciales non ventilées	16,0 \$
	1 318,7 \$
Total Région :	37 864,2 \$

Inclut la portion régionale de la dépense de 74,5 M \$ financée par DRHC.
Source : Direction du budget et des opérations financières (DBOF)

Annexe A3

Fonds de développement du marché du travail Dépenses 1998-1999 (intervenants externes et participations) Par région et par mesure

Laval	
Mesures	Dépenses en date du 31 mars (K \$)
Anciennes mesures MES	
Mesures désignées	462,9 \$
Mesures non désignées	9,0 \$
Programmes d'aide à l'intégration à l'emploi	309,0 \$
	780,9 \$
Mesures DRHC	
Mesures DRHC	10 546,9 \$
	10 546,9 \$
Nouvelles mesures Emploi-Québec	
Achats de formation	2 036,0 \$
Concertation pour l'emploi	923,1 \$
EXTRA (Insertion sociale)	288,8 \$
Projets de formation axés sur l'emploi	711,3 \$
Projets de préparation à l'emploi	1 235,5 \$
Projets locaux de développement des compétences	165,2 \$
Recherche et innovation	5,0 \$
Service d'aide à l'emploi	1 305,1 \$
Soutien au travail autonome	495,8 \$
Soutien individuel à la formation	4 825,4 \$
Subventions salariales d'insertion en emploi	2 382,4 \$
	14 373,6 \$
Autres dépenses non liées à une participation	
Frais d'aide à l'emploi non liés à une activité	174,7 \$
Supplément de retour au travail	458,8 \$
Prestations spéciales non ventilées	23,8 \$
	684,3 \$
Total Région :	26 385,7 \$

Inclut la portion régionale de la dépense de 74,5 M \$ financée par DRHC.
Source : Direction du budget et des opérations financières (DBOF)

Annexe A3

Fonds de développement du marché du travail Dépenses 1998-1999 (intervenants externes et participations) Par région et par mesure

Mauricie	
Mesures	Dépenses en date du 31 mars (K \$)
Anciennes mesures MES	
Mesures désignées	555,2 \$
Mesures non désignées	4,1 \$
Programmes d'aide à l'intégration à l'emploi	1 051,7 \$
	1 611,0 \$
Mesures DRHC	
Mesures DRHC	10 771,0 \$
	10 771,0 \$
Nouvelles mesures Emploi-Québec	
Achats de formation	2 316,9 \$
Concertation pour l'emploi	1 300,9 \$
EXTRA (Insertion sociale)	745,4 \$
Intervention sectorielle	3,2 \$
Projets de formation axés sur l'emploi	4 363,2 \$
Projets de préparation à l'emploi	2 011,6 \$
Projets locaux de développement des compétences	263,7 \$
Service d'aide à l'emploi	1 771,3 \$
Soutien au travail autonome	1 198,9 \$
Soutien individuel à la formation	4 322,1 \$
Subventions salariales d'insertion en emploi	5 565,5 \$
	23 862,7 \$
Autres dépenses non liées à une participation	
Frais d'aide à l'emploi non liés à une activité	325,9 \$
Supplément de retour au travail	935,2 \$
Prestations spéciales non ventilées	20,4 \$
	1 281,5 \$
Total Région :	37 526,2 \$

Inclut la portion régionale de la dépense de 74,5 M \$ financée par DRHC.
Source : Direction du budget et des opérations financières (DBOF)

Annexe A3

Fonds de développement du marché du travail Dépenses 1998-1999 (intervenants externes et participations) Par région et par mesure

Montérégie	
Mesures	Dépenses en date du 31 mars (K \$)
Anciennes mesures MES	
Mesures désignées	1 348,8 \$
Mesures non désignées	32,9 \$
Programmes d'aide à l'intégration à l'emploi	1 661,1 \$
	3 042,8 \$
Mesures DRHC	
Mesures DRHC	34 011,4 \$
	34 011,4 \$
Nouvelles mesures Emploi-Québec	
Achats de formation	8 547,1 \$
Concertation pour l'emploi	4 624,0 \$
EXTRA (Insertion sociale)	1 208,3 \$
Projets de formation axés sur l'emploi	5 384,3 \$
Projets de préparation à l'emploi	5 567,0 \$
Projets locaux de développement des compétences	447,0 \$
Service d'aide à l'emploi	4 885,4 \$
Soutien au travail autonome	2 683,0 \$
Soutien individuel à la formation	12 089,2 \$
Subventions salariales d'insertion en emploi	10 941,4 \$
	56 376,7 \$
Autres dépenses non liées à une participation	
Frais d'aide à l'emploi non liés à une activité	893,3 \$
Supplément de retour au travail	2 304,9 \$
Prestations spéciales non ventilées	70,0 \$
	3 268,2 \$
Total Région :	96 699,1 \$

Inclut la portion régionale de la dépense de 74,5 M \$ financée par DRHC.
Source : Direction du budget et des opérations financières (DBOF)

Annexe A3

Fonds de développement du marché du travail Dépenses 1998-1999 (intervenants externes et participations) Par région et par mesure

Nord-du-Québec	
Mesures	Dépenses en date du 31 mars (K \$)
Anciennes mesures MES	
Mesures désignées	55,7 \$
Mesures non désignées	0,0 \$
Programmes d'aide à l'intégration à l'emploi	72,5 \$
	128,2 \$
Nouvelles mesures Emploi-Québec	
Achats de formation	1 134,6 \$
Concertation pour l'emploi	134,2 \$
Ententes avec autochtones	2 166,0 \$
EXTRA (Insertion sociale)	20,8 \$
Projets de formation axés sur l'emploi	168,0 \$
Projets de préparation à l'emploi	79,3 \$
Projets locaux de développement des compétences	31,5 \$
Service d'aide à l'emploi	56,3 \$
Soutien au travail autonome	117,6 \$
Soutien individuel à la formation	293,6 \$
Subventions salariales d'insertion en emploi	420,0 \$
	4 621,9 \$
Autres dépenses non liées à une participation	
Frais d'aide à l'emploi non liés à une activité	27,4 \$
Supplément de retour au travail	52,5 \$
Prestations spéciales non ventilées	0,3 \$
	80,2 \$
Total Région :	4 830,3 \$

Inclut la portion régionale de la dépense de 74,5 M \$ financée par DRHC.
Source : Direction du budget et des opérations financières (DBOF)

Annexe A3

Fonds de développement du marché du travail Dépenses 1998-1999 (intervenants externes et participations) Par région et par mesure

Outaouais	
Mesures	Dépenses en date du 31 mars (K \$)
Anciennes mesures MES	
Mesures désignées	510,2 \$
Mesures non désignées	3,1 \$
Programmes d'aide à l'intégration à l'emploi	505,4 \$
	1 018,7 \$
Mesures DRHC	
Mesures DRHC	10 457,6 \$
	10 457,6 \$
Nouvelles mesures Emploi-Québec	
Achats de formation	1 914,1 \$
Concertation pour l'emploi	329,1 \$
EXTRA (Insertion sociale)	469,2 \$
Projets de formation axés sur l'emploi	990,4 \$
Projets de préparation à l'emploi	2 060,2 \$
Projets locaux de développement des compétences	116,1 \$
Recherche et innovation	14,2 \$
Service d'aide à l'emploi	1 523,7 \$
Soutien au travail autonome	985,4 \$
Soutien individuel à la formation	4 703,4 \$
Subventions salariales d'insertion en emploi	2 709,3 \$
	15 815,1 \$
Autres dépenses non liées à une participation	
Frais d'aide à l'emploi non liés à une activité	493,5 \$
Supplément de retour au travail	581,2 \$
Prestations spéciales non ventilées	10,4 \$
	1 085,1 \$
Total Région :	28 376,5 \$

Inclut la portion régionale de la dépense de 74,5 M \$ financée par DRHC.
Source : Direction du budget et des opérations financières (DBOF)

Annexe A3

Fonds de développement du marché du travail Dépenses 1998-1999 (intervenants externes et participations) Par région et par mesure

Québec	
Mesures	Dépenses en date du 31 mars (K \$)
Anciennes mesures MES	
Mesures désignées	1 146,0 \$
Mesures non désignées	13,4 \$
Programmes d'aide à l'intégration à l'emploi	1 068,4 \$
	2 227,8 \$
Mesures DRHC	
Mesures DRHC	17 520,7 \$
	17 520,7 \$
Nouvelles mesures Emploi-Québec	
Achats de formation	6 387,7 \$
Concertation pour l'emploi	3 034,4 \$
EXTRA (Insertion sociale)	1 492,6 \$
Intervention sectorielle	45,8 \$
Projets de formation axés sur l'emploi	2 600,7 \$
Projets de préparation à l'emploi	5 425,2 \$
Projets locaux de développement des compétences	322,9 \$
Recherche et innovation	4,2 \$
Service d'aide à l'emploi	6 627,1 \$
Soutien au travail autonome	1 876,5 \$
Soutien individuel à la formation	9 417,6 \$
Subventions salariales d'insertion en emploi	5 037,6 \$
	42 272,1 \$
Autres dépenses non liées à une participation	
Frais d'aide à l'emploi non liés à une activité	623,6 \$
Supplément de retour au travail	1 375,4 \$
Prestations spéciales non ventilées	55,3 \$
	2 054,3 \$
Total Région :	64 074,9 \$

Inclut la portion régionale de la dépense de 74,5 M \$ financée par DRHC.
Source : Direction du budget et des opérations financières (DBOF)

Annexe A3

Fonds de développement du marché du travail Dépenses 1998-1999 (intervenants externes et participations) Par région et par mesure

Saguenay—Lac-St-Jean	
Mesures	Dépenses en date du 31 mars (K \$)
Anciennes mesures MES	
Mesures désignées	498,0 \$
Mesures non désignées	2,8 \$
Programmes d'aide à l'intégration à l'emploi	724,7 \$
	1 225,5 \$
Mesures DRHC	
Mesures DRHC	12 624,2 \$
	12 624,2 \$
Nouvelles mesures Emploi-Québec	
Achats de formation	2 486,7 \$
Concertation pour l'emploi	1 863,3 \$
EXTRA (Insertion sociale)	355,7 \$
Projets de formation axés sur l'emploi	1 979,2 \$
Projets de préparation à l'emploi	3 165,2 \$
Projets locaux de développement des compétences	932,5 \$
Service d'aide à l'emploi	637,4 \$
Soutien au travail autonome	1 730,4 \$
Soutien individuel à la formation	7 819,6 \$
Subventions salariales d'insertion en emploi	4 581,5 \$
	25 551,5 \$
Autres dépenses non liées à une participation	
Frais d'aide à l'emploi non liés à une activité	618,8 \$
Supplément de retour au travail	688,8 \$
Prestations spéciales non ventilées	9,9 \$
	1 317,5 \$
Total Région :	40 718,7 \$

Inclut la portion régionale de la dépense de 74,5 M \$ financée par DRHC.
Source : Direction du budget et des opérations financières (DBOF)

Annexe A4

Ventilation des dépenses d'administration par région

BUDGET D'ADMINISTRATION	162 072 484 \$	ETC (Note 1)
DÉPENSES		
Opérations régionalisées		
• Bas-St-Laurent	5 502 587 \$	112,1
• Saguenay—Lac St-Jean	6 062 043 \$	133,6
• Québec	9 989 063 \$	236,2
• Mauricie	6 076 268 \$	128,1
• Estrie	5 067 464 \$	110,1
• Centre-du-Québec	3 454 060 \$	78,1
• Outaouais	5 588 856 \$	125,4
• Abitibi—Témiscamingue	4 274 151 \$	84,4
• Côte-Nord	3 394 946 \$	73,6
• Nord-du-Québec	439 712 \$	12,2
• Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	3 777 321 \$	76,4
• Chaudière-Appalaches	6 145 290 \$	126,4
Opérations de la métropole		
• Montréal (sauf Ville de Montréal)	19 705 188 \$	441,9
• Ville de Montréal	14 481 154 \$	268,0
• Laval	4 145 657 \$	98,7
• Lanaudière	5 255 050 \$	124,2
• Laurentides	6 824 475 \$	154,5
• Montérégie	16 329 974 \$	365,6
Total	126 513 259 \$	2 749,5
Total – unités et postes centraux (Note 2)	34 437 536 \$	203,0
DÉPENSES TOTALES (excluant la CPMT et le Secrétariat à la CPMT)		
	160 950 795 \$	2 952,5
Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)	488 081 \$	1,0
Secrétariat à la CPMT et le Secrétariat	633 608 \$	12,0
DÉPENSES TOTALES	162 072 484 \$	2 965,5

Note 1 : Les ETC indiqués correspondent aux ETC modifiés au 31 mars 1999 et ils incluent ceux reliés à la Loi 90.

Note 2 : Les dépenses reliées aux unités centrales ainsi qu'aux postes centraux comprennent, entre autres, les contributions d'employeurs qui se chiffrent à 22,5 M \$.

Source : Direction du budget et des opérations financières (DBOF)

Composition typographique : Mono•Lino inc.
Achévé d'imprimer en septembre 1999
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville